

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4349 du Vendredi 28 Août 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COMMEMORATION

La Fondation Mgr Georges Firmin Singha rend hommage au «Mwene-Pelé»



Les prêtres et les membres de la Fondation posant avec l'archevêque d'Owando (P.10)

DIOCESE DE KINKALA

Guidés par leur évêque, les jeunes se sont ressourcés à Mbamou



L'emblématique édifice qui autrefois abritait le séminaire de Mbamou (P.11)

ASSEMBLEE NATIONALE

Le Gouvernement interpellé sur les conditions de vie (P.5)

CAMEROUN-CENTRAFRIQUE

Un éboulement dans une mine d'or fait plus de cent morts

(P.7)

CANAL+

BIEN + QUE
DU SPORT

LE DECODEUR HD
A 1000 FCFA* TTC
DES LA FORMULE EVASION
+ PARABOLE ET INSTALLATION OFFERTES

REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE HABITUELLE
30 JOURS OFFERTS**
DE CHAINES BONUS

*OFFRE VALABLE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2020, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES POUR TOUT NOUVEAU ABONNEMENT A PARTIR DE LA FORMULE EVASION. PARABOLE ET INSTALLATION OFFERTES, POUR DATES ET CONDITIONS AINSI QUE VOTRE DISTRIBUTEUR AINSI QUE VOTRE VALABLE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2020. **OFFRE REABONNEZ-VOUS A VOTRE FORMULE HABITUELLE (HORS TOUT CANAL+) ET NOUVEAU TOUT JOURS DE CHAINES BONUS. OFFRE OFFERTE UNE SEULE FOIS PAR ABONNEMENT. *OFFRE CONDITIONNELLE SUR WWW.CANALPLUS.COM ET AINSI QUE VOTRE DISTRIBUTEUR AINSI QUE CANAL+.

92 92

COÛT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPERATEUR

EDITORIAL

Ne pas se réjouir
vite

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (E.A.D), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE CONGOLAISE DE CACAO» En sigle SOCOCA

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital social de Francs CFA: Cent Millions (100.000.000)
Siège social: Rond-Point BOUNDI, Route de l'Aéroport
BP: 900, MPITA, Arrondissement N°01 Every Patrice LUMUMBA
Pointe-Noire
République du Congo

Suivant actes sous seing privé, reçus aux rangs des minutes, par Maître **ASSAH Raymond**, Notaire titulaire d'un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant respectivement " Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire daté du 06 Juin 2026, enregistré au domaine et timbres en date du 03 Août 2026 sous **Folio 144/23 N°6985 et Folio 144/9/6981**;
" Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire daté 20 Juillet 2026 enregistré au domaine et timbres en date du 03 Août 2026 sous Folio 143/11 N°6939 et Folio N°143/12 N°6940, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales.

1- Du transfert du siège social de la société Congolaise de Cacao, en sigle SOCOCA, au 9 Rue de KOMO, Centre-ville vers l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, Arrondissement N°1 Emery Patrice LUMUMBA, vers Rond-point BOUNDJI, Route de l'Aéroport, BP: 900, Mpita, Arrondissement N°1 Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

2- De la cession de Cinq (500) parts constituées sur les mille (1000) parts constitutives du Capital social de la **Société Congolaise de Cacao en sigle SOCOCA**, jadis appartenant à Sieur **Fabio OTTONELLO**, à la société ICAM S.p.a, Société de droit Italien au Capital social Euros de: 12.932.500,00 et inscrit au Registre des sociétés sous le numéro : 00 205080138.

3- De la refonte des statuts de la Société à responsabilité limitée, ci-dessus dénommée " **Société Congolaise de Cacao, en sigle SOCOCA**.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Août 2026

Pour Inscription
Maître Raymond ASSAH
Notaire

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE à côté du restaurant JAIPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite Postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01;

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le vingt et un juillet deux mille vingt-six, enregistré **folio 131/4 n° 2615**, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère Unipersonnel

Dénomination: La Congolaise d'Importation et Services en sigle «C.I.S»

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Alimentation;
- Vente de produits électro-ménagers;
- Vente de produits bureautiques;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000).

Siège: sis, au quartier Roy, en diagonal de l'école privée Louis Pasteur, Arrondissement II Mvou-Mvou, Pointe-Noire, République du Congo.

Gérant: Monsieur Alou NIANGADOU

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B-00449**.

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE OBSTINACY SERVICES INTERNATIONAL en sigle «O.S.I»

Suivant acte reçu par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire, en date du 13 Juillet 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 16 Juillet 2026, sous le **folio 131/4 N°6428**, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: OBSTINACY SERVICES INTERNATIONAL en sigle «O.S.I»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;

Siège social: Quartier Wharf, vers le terrain ACL, Pointe-Noire, République du Congo; Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Commerce de gros des équipements et Fournitures; Location immobilière; BTP; Electricité Maintenance industrielle; Sablage; Peinture; Nettoyage industriel; Fabrication de structure métallique, citerne; Mise à disposition du personnel; Import-Export.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur MBALOUA-BIMANGOU Josue Anglade;

RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00146.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

ETUDE Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU

Notaire à la résidence de Pointe-Noire

47, Avenue Agostino Neto

Immeuble en face de la clinique Guénin

B.P.: 1972; Tél.: 06.523.96.96

Email: etudekarelleloubota@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'Etude de Maître Karelle LOUBOTA NDOULOU, Notaire à la résidence de Pointe-Noire le vingt Octobre deux mille vingt-0nq (20/10/2025), enregistré même ville, le vingt et un Octobre deux mille vingt-cinq (21/10/2025) à la recette de Pointe-Noire Mpaka, **Folio 196/05 Numéro 771**; il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes:

FORME: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

OBJET: La société a pour objet:

- Conseil juridique ;
- Assistance juridique.

Et, généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou tous objets similaires ou connexes ;

DENOMINATION: La société prend la dénomination sociale de «**MBOU ROMUALD SEVERIN ET COMPAGNIES**», en sigle «**M.R.S. & CO SARLU**»;

SIEGE SOCIAL: La société est établie, au Numéro 9, Rue des Marins, quartier Aéroport; Pointe-Noire, République du Congo;

DUREE: La durée de la société est Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);

CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune de valeur nominale numérotées de UN (01) à CENT (100);

GERANCE:

-Monsieur **Romuald Séverin MBOU**, demeurant à Pointe-Noire, Quartier Mongo-Mpoukou, (République du Congo), est nommé gérant de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle «**MBOU ROMUALD SEVERIN ET COMPANGNIES**, en sigle «**M.R.S & CO SARLU**»;

DEPOT LEGAL: Dépôt légal des statuts effectué le quinze Juillet deux mille vingt-six (15/07/2026) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B-00395**; REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER: La société «**MBOU ROMUALD SEVERIN ET COMPAGNIES**», en sigle «**M.R.S. & CO SARLU**», est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **RCCM CG-PNR-01-2026-B13-00135**.

Pour insertion,

Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale,
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant
de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale
des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef adjoint: Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme/ Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial/ Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire/ Chef de bureau:

Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

CONCERTATION

Le ministre d'Etat Pierre Oba dialogue avec les cadres de son secteur

Le ministre d'Etat, ministre à la présidence chargé des Affaires politiques, Pierre Oba, a rencontré mercredi 19 août 2026, les cadres de son cabinet et les responsables des institutions sous tutelle, notamment les conseils consultatifs, les comités de suivi, les haut-commissariat. A cette occasion, le ministre d'Etat leur a donné des directives, des orientations et décliné sa vision, à la tête du département qui lui a été confié lors du dernier remaniement gouvernemental.

Pédagogue, le ministre d'Etat a présenté à ses collaborateurs ses prérogatives et ses priorités, dans un face à face qui prône avant tout le dialogue et la confiance, vertus qui font parfois défaut au sein des institutions de la République. Il a, par cette initiative, tenu à édifier ceux de sa tutelle sur certains principes fondamentaux, privilégier l'écoute pour prévenir certains dysfonctionnements et établir les bases d'une collaboration harmonieuse. Car, gouverner c'est prévoir. Cette tribune dénommée rencontre institutionnelle de cadrage et mobilisation républicaine avec pour thème « Ensemble, au service du dialogue et de la cohésion nationale » peut faire école. Elle a l'avan-



Le ministre d'Etat Pierre Oba privilégie le dialogue et la cohésion avec les institutions qui sont sous sa tutelle

tage de rapprocher le ministre d'Etat de sa base, de mieux fédérer et, surtout, de créer une ambiance de travail qui rassure et n'exclut personne. Pierre Oba n'a pas attendu seulement un moment festif ou solennel tel que la cérémonie des vœux de Nouvel an. Il a fait sien cette parole sage: « Il ne faut jamais rater le début ».

Le ministre d'Etat a rappelé aux uns et autres leur rôle et le renforcement de leur lien avec le chef de l'Etat. Il leur a présenté ses missions, avec pour priorités: rapprocher les différentes structures, faciliter les échanges et mieux faire remonter les préoccupations et propositions auprès de la Présidence de la République. Cette rencontre selon lui, « traduit une volonté politique claire: celle de renforcer la cohésion de l'action publique, d'améliorer la coordination institutionnelle et de donner davantage de lisibilité, de cohérence et d'efficacité à notre engagement

collectif au service de l'Etat et de la Nation ».

C'est une journée qui marque ainsi le point de départ d'une relation de travail qu'il souhaite « régulière, exigeante et empreinte de confiance réciproque ».

En clair, Pierre Oba s'est appuyé sur le décret n°2026-221 du 26 juin 2026, portant organisation de son ministère, en réaffirmant et précisant les missions qui lui sont assignées, autour de cinq axes stratégiques: la veille et la prospective politique, la promotion du dialogue et de la concertation nationale, la coordination des instances consultatives de la société, le suivi des accords et conventions issus des processus de paix et de dialogue, ainsi que l'accompagnement des dispositifs de réinsertion et d'éducation civique.

Entre autres, il a redit au Conseil national du Dialogue, gardien de l'esprit du dialogue permanent entre les forces vives de la Na-

tion, l'attachement du président de la République Denis Sassou Nguesso, « à voir cette instance irriguer la vie politique nationale d'un débat apaisé, constructif et utile à la consolidation de notre démocratie », a exprimé la reconnaissance de son ministère aux Conseils consultatifs des Sages et des Notabilités traditionnelles, de la Femme, et des Personnes vivant avec handicap, pour le rôle irremplaçable qu'ils jouent comme « relais des savoirs, des sensibilités et des attentes spécifiques de nos communautés ». « Votre parole, a-t-il souhaité, doit continuer d'éclairer nos décisions et d'enrichir notre action publique ».

Cette ambition commune, d'après lui, doit être de construire des institutions qui écoutent, proposent, agissent et rendent compte. C'est dans cet esprit qu'il a décliné ses orientations pour l'avenir.

Aristide Ghislain NGOUMA

Editorial

Ne pas se réjouir vite

La semaine passée, nous nous étions réjouis du bon déroulement des élections présidentielles en Zambie. Le vote avait été calme ; les électeurs s'étaient rendus en masses relatives aux urnes dimanche, et l'opposition apparaissait résignée au sortir des urnes. Nous en concluons que le camp des élections apaisées et de la démocratie participative semblait avoir gagné dans son camp. Mais c'était trop beau dans un pays africain ! Trop optimistes. Les éléments du décor habituel n'étaient pas réunis : contestation, violences, arrestations, mort...

Maintenant que tout cela est rassemblé ; que le pouvoir a tiré sur l'opposition faisant un mort ; que les tribunaux ont même été scellés empêchant de recevoir les réclamations de l'opposition, la Zambie ressemble à un pays africain ordinaire. Le banal de sa situation ne nous épargne même pas la scène habituelle du leader de l'opposition obligé de se cacher des forces de l'ordre devenues plus zélées que jamais jusque dans les domiciles privés des opposants. Du déjà vu dans les pays francophones, lusophones et anglophones.

De quelle démocratie l'Afrique cherche-elle à s'inspirer ? De quel modèle veut-elle tirer partie pour asseoir une forme apaisée de cohabitation de ses peuples ? Il n'est plus question de danser « l'Africa cha-cha » et de se contenter des proclamations vaines. L'Afrique d'aujourd'hui a faim et soif. Elle veut s'asseoir sur des tables-bancs, engranger des diplômes, entrer dans des laboratoires pour démontrer son savoir et faire triompher la raison. Dommage que nous n'en prenions pas le chemin, et que depuis plus de trente ans nos conférences nationales et nos quêtes de liberté n'aient abouti qu'au sur-place que nous voyons.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ARTISANAT

Le concours national «Jeunes mains créatrices du Congo»: verdict et remise des prix

Le 21 août 2016, la ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a officiellement clôturé le concours national «Jeunes mains créatrices du Congo», organisé sur le thème: «Accélérons la marche vers le développement». La cérémonie de remise des récompenses a rassemblé notamment des chefs de missions diplomatiques, ainsi que des représentantes des agences du système des Nations Unies.

Lancé le 17 juillet dernier, cette initiative vise à rapprocher la jeunesse des valeurs artisanales, à redonner à l'artisanat sa place et son prestige, et à mettre en avant des talents capables de créer, de produire, de maîtriser des savoir-faire et d'innover.

La promotrice du concours, Mme Hazann Mouanga, a expliqué que certains événements ne sont pas seulement des étapes, mais aussi des projets porteurs de sens. Selon elle, ces jeunes ont appris à transformer une idée en objet, une matière en production et surtout leurs mains en avenir. Elle a notamment déclaré: «Vous avez appris à fabriquer des objets, mais aussi à créer ce dont la société a besoin. C'est le début de votre véritable aventure». S'adressant à la ministre,

Mme Hazann Mouanga a rappelé: «En acceptant d'être la marraine de ce concours, vous avez choisi de croire en une jeunesse capable de créer, d'entreprendre, de produire et de contribuer à l'économie nationale».

Pour la ministre, ce concours constitue une étape majeure dans la reconnaissance du talent, de la créativité et du potentiel des jeunes. Elle a souligné que l'objectif était d'envoyer un message fort: les jeunes doivent être considérés comme des acteurs de transformation, engagés dans le travail qui valorise le consommant local et encourage une production locale.

La ministre a remercié l'ensemble des participants et félicité les lauréats. Elle a encouragé les gagnants: «Soyez fiers de vous. Ne vous arrêtez surtout pas ici. Un



La remise' du chèque du Prix spécial à la lauréate

prix est une reconnaissance, mais il doit également être un commencement. Continuez à apprendre, à vous perfectionner, à créer et surtout à croire en la valeur de ce que vous faites avec vos mains».

Elle a invité les parents à soutenir les talents et à valoriser le travail manuel. Selon elle, derrière chaque jeune qui ose créer, il y a souvent une famille qui a cru en lui.

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a félicité l'initiatrice du concours, Mme Hazann Mouanga, précisant que cette cérémonie ne doit pas

être perçue comme une fin. «Elle doit être considérée comme le début d'une nouvelle étape. Notre responsabilité collective est désormais de réfléchir à la manière dont nous pouvons continuer à accompagner ces jeunes talents, leur permettre de perfectionner leurs compétences, d'accéder aux marchés, de développer leurs activités et de transformer leur savoir-faire en une véritable entreprise».

La ministre a réaffirmé l'engagement de son département à promouvoir l'artisanat et l'autonomisation de la jeu-



Photo de famille

nesse. À noter que ce concours avait pour but de révéler les talents et de poser un acte fort : croire en la capacité de la jeunesse congolaise à créer, innover et contribuer au développement du pays. Six prix ont été attribués dans plusieurs secteurs: peinture et picotage, vannerie, céramique, travail manuel et innovation, ainsi que bijouterie et accessoires de mode, avec en plus une exposition-vente. En dehors des certificats remis à tous les participants, les lauréats ont reçu un trophée et un chèque de

100.000 FCFA. Le prix spécial Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, d'une valeur de 500.000 FCFA, a été remporté par Mlle Ngambou Divine Grâce, pour son projet portant sur la préservation de l'environnement et la réduction de la pollution: un four fonctionnant grâce à l'énergie solaire. Elle a déclaré: «En développant ce projet, j'ai voulu démontrer que le développement du Congo est aussi entre les mains de ses jeunes».

Cyr Armel YABBAT-NGO

INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

La perfection, objectif premier !

Du 19 au 21 août 2026, s'est tenu à la préfecture de Brazzaville, un séminaire sur le renforcement des capacités des agents de l'inspection générale de l'administration du territoire. Pour mettre tous les collaborateurs directs ou indirects au même niveau d'information, afin de favoriser leur adaptation et leur flexibilité, et faire face aux défis à relever. Les travaux ont été ouverts par Joseph Essissongo, inspecteur général.

tés permanentes que mènera l'inspection générale, afin d'accroître les compétences de ses inspecteurs, chefs de division et agents, en vue d'augmenter la qualité de leurs services et corriger les écueils de parcours



Pour la prospérité

Organe technique qui assiste le ministre dans ses attributions en matière d'audit et de contrôle, l'inspection générale de l'administration du territoire est aussi l'organe d'assistance conseil et de suivi-évaluation. Situés à ce rang organisationnel, revient à dire que les inspecteurs qui y évoluent devraient avoir la maîtrise ou la connaissance de l'ensemble des matières de l'administration du territoire, tant sur le volet administration déconcentrée que sur le volet administration décentralisée sur lesquelles s'exerce l'audit ou le

contrôle, de sorte que sur le terrain rien ne leur échappe dans la manière de conduire une inspection, de suivre et d'évaluer une structure nationale ou une entité administrative territoriale ou décentralisée ainsi que leurs animateurs. Pour l'inspecteur général, on ne peut auditer ou contrôler ou inspecter une structure centrale ou une entité administrative déconcentrée ou décentralisée si l'on n'a pas soi-même la maîtrise ou la connaissance des domaines qui y relèvent. Pour cette année 2026, Joseph Essissongo a placé la formation au rang des activi-

constatés qui doit être une préoccupation commune et au-delà, «un souci quotidien dont l'objectif premier, est la recherche de la performance. Nous devons nous-mêmes être performants, nous devons nous auto-évaluer avant de rechercher cette performance des autres, en particulier, des structures centrales du ministère en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation ou des entités déconcentrées et décentralisées», a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DEFILE DU 15 AOUT A BRAZZAVILLE

En politique, l'IPPRC a suscité la curiosité

Les festivités du 15 août marquant le 66^e anniversaire de l'indépendance nationale sont aussi l'occasion, pour les associations, de manifester leur visibilité et leur capacité de mobilisation. L'Initiative populaire pour le renouveau citoyen (IPPRC), par exemple, s'est distinguée par une prestation centrée sur le patriotisme, la souveraineté nationale, la dignité du travail et l'impératif d'accélérer l'élan du pays vers son développement.

L'IPPRC est l'une des associations à avoir pris part aux festivités du 15 août. Sous le regard joyeux de son coordonnateur général, Jean Philippe Ngakosso. Ses deux carrés ont frappé le macadam du boulevard Alfred Raoul, brandissant en tête des banderoles portant des messages de réconciliation nationale, d'unité, de paix et de détermination à construire l'avenir du Congo, au-delà des péripéties qui jalonnent son histoire: «En-

blanche verte et le marron, symbole de l'association. En cohérence avec son identité fondatrice, ses sympathisants étaient tous vêtus d'un tee-shirt blanc frappé de son logo. «C'est un grand plaisir de commencer, mais que dire de plus pour une telle initiative? L'IPPRC est un mouvement d'élite, guidé par une élite. Aujourd'hui, notre présence visait d'abord à rendre hommage à la nation et à exprimer notre gratitude au

construction de la nation. «C'est une satisfaction totale: la fête a été belle. Nous renouvelons nos remerciements au Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, pour ces initiatives. Il porte véritablement le pays vers un avenir meilleur; nous lui disons merci», a ajouté Fresnel Ngoulou.

Alliant ferveur patriotique et sens du devoir civique, Fresnel Ngoulou a lancé un message direct aux Congolaises et Congolais désireux de contribuer à l'édification nationale: «Les Congolais doivent emboîter le pas et suivre ce type de mouvements. Il faut venir constater par soi-même: inutile de nous juger de l'extérieur. Venez découvrir les initiatives que nous portons au sein de notre mouvement».

En prenant toute sa place dans les célébrations du 66^e anniversaire de



L'un des carrés du l'IPPRC pendant le défilé

semble, magnifions le patriotisme, la paix retrouvée, l'indépendance de notre pays»; «Un pays fort, Un Congo uni et en paix, DSN exemple intergénérationnel». Les messages de réconciliation nationale, L'IPPRC a manifesté sa présence sans excès, avec ses couleurs jaune,

président de la République, Denis Sassou-Nguesso», a déclaré Fresnel Ngoulou, membre de l'IPPRC. Pour le mouvement, l'indépendance ne doit pas se réduire à une simple célébration, mais doit ouvrir un temps de réflexion sur les responsabilités individuelles et collectives dans la

l'indépendance, l'IPPRC réaffirme son objectif: célébrer la patrie, préserver la paix et encourager un engagement citoyen dynamique afin de bâtir un Congo uni, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CATHOLIC RELIEF SERVICES – UNION EUROPEENNE

De la mobilisation communautaire à la concertation citoyenne : Kinkala et Kintélé structurent leur gouvernance locale autour de l'assainissement

Kinkala et Kintélé franchissent une nouvelle étape vers une gouvernance locale plus participative. Du 19 au 21 août 2026, Catholic Relief Services et son partenaire Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), avec l'appui financier de l'Union européenne, ont facilité l'installation des Plateformes Locales de Concertation Multi-Acteurs (PLCoM) dans les deux communes. En présence du Directeur Général du Développement Local et du Directeur Général de l'Assainissement, cette initiative vise à créer un cadre permanent de dialogue entre autorités locales, organisations de la société civile, citoyens et acteurs communautaires.

Dans les communes de Kinkala et Kintélé, la mise en place des Comités de Gestion des Déchets Communautaires (CGDC) a ouvert la voie à une nouvelle étape du projet GDU2K (Gouvernance participative et locale pour une gestion durable des déchets solides à Kinkala et Kintélé) avec la création des Plateformes Locales de Concertation Multi-Acteurs (PLCoM). Pensées pour rapprocher les citoyens des instances de décision locale, elles offrent un cadre permanent de dialogue autour des enjeux d'assainissement, de gestion des dé-

chets et de développement communal. Réunis à l'occasion des ateliers de mise en place, les différentes parties prenantes ont échangé autour d'un objectif commun : bâtir une gouvernance locale plus participative et inclusive. Les participants ont été sensibilisés au rôle et aux missions des plateformes avant de procéder à leur création officielle et à l'installation de leurs instances de gouvernance. Avec leur mise en place, les communes disposent désormais d'un espace de dialogue appelé à renforcer la participation citoyenne et à favoriser une gestion plus concertée des enjeux locaux.



Photo des participants à la mise en place de la Plateforme « Kintélé Téléma » à Kintélé, CRS 2026.

L'un des principaux acquis de cette étape réside dans la diversité des acteurs désormais réunis au sein de ces plateformes. Elles rassemblent des représentants des municipalités, des services techniques et les élus locaux, des organisations de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, des leaders communautaires, des personnes en situation de handicap, des acteurs économiques locaux ainsi que des membres des Comités de Gestion et de Développement Communautaires. Une représentativité qui doit permettre une meilleure prise en compte des

préoccupations des populations dans les décisions liées à l'assainissement et au développement local. Au-delà de leur structuration, les deux plateformes se sont dotées d'identités traduisant leur ambition. À Kinkala, les membres ont retenu le nom « Kinkala Bunkété », qui signifie « Kinkala propreté » en langue locale et témoigne de l'engagement des acteurs locaux à poursuivre les actions de nettoyage et d'assainissement engagées. À Kintélé, le choix s'est porté sur « Kintélé Téléma » soit « Kintélé lève-toi », une invitation à l'action qui reflète la prise de conscience des populations



Photos des participants lors de la mise en place de la plateforme « Kinkala BUNKETE » à Kinkala, CRS 2026.

face aux défis liés à l'insalubrité et leur volonté d'agir collectivement pour améliorer leur cadre de vie. Afin d'inscrire cette dynamique dans la durée, plusieurs résolutions ont été adoptées à l'issue des travaux. Elles prévoient notamment l'organisation régulière de réunions de concertation, l'élaboration de plans d'action annuels, le renforcement de la collaboration avec les structures communautaires existantes ainsi qu'une participation accrue des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux mécanismes de décision locale. Pour Catholic Relief Ser-

vices, l'enjeu dépasse la création de nouvelles instances de concertation. Cette étape contribue à consolider des mécanismes locaux capables de renforcer le dialogue entre citoyens, société civile et autorités, tout en favorisant une gouvernance plus participative, inclusive et redevable. Elle marque ainsi une avancée importante du projet GDU2K à Kinkala comme à Kintélé, au service d'une gestion durable des déchets solides et du développement local.

L'équipe de rédaction de CRS.

PARLEMENT

Ouverture des sessions extraordinaires

Les deux chambres du Parlement ont procédé à l'ouverture des sessions extraordinaires pour examiner en procédure d'urgence quatre projets de loi portant sur l'approbation d'avenants relatifs à plusieurs contrats et permis pétroliers conclus entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés partenaires du secteur des hydrocarbures. Les travaux à l'Assemblée nationale ont été présidés par Léon Alfred Opimbat, son premier vice-président, et au Sénat, par Pierre Ngolo, son président.

Ces quatre projets de loi présentent un objet commun: propre acte de l'aménagement des mécanismes techniques du prix haut tel que stipulé dans ces contrats. «L'aménagement proposé devrait favoriser la poursuite des investissements dans le secteur des hydrocarbures apportant davantage de visibilité aux opérateurs et en créant les conditions à la continuité des activités d'ex-

ploitation de production», a déclaré Léon Alfred Opimbat. Il devrait également contribuer, a-t-il poursuivi, à l'approvisionnement future de la raffinerie de Pointe-Noire et à terme, renforcer les retombées économiques et fiscales de l'exploitation de nos ressources naturelles. Au Sénat, Pierre Ngolo a invité les sénateurs à travailler avec efficacité dans le traitement de ces affaires.



Pierre Ngolo

Pour lui, l'accélération de la marche vers le développement est un pari pour l'exécution duquel chacun est appelé à contribuer activement, tout en précisant que ces affaires sont d'un intérêt économique notoire. Les quatre affaires inscrites



Léon Alfred Opimbat

à l'ordre du jour de ces sessions extraordinaires sont : les projets de loi portant approbation des avenants n°1, relatifs aux permis Nanga II bis, Nanga IV, Marine XXIX et au contrat de production Nanga V.

KAUD

ASSEMBLEE NATIONALE

Le Gouvernement interpellé sur les conditions de vie

L'Assemblée nationale a clôturé, jeudi 13 août 2026, sa 12^e session ordinaire administrative, avec l'adoption de 12 affaires sur les 15 inscrites à l'ordre du jour. Les travaux, conduits sous la direction du premier vice-président de la chambre basse, Léon Alfred Opimbat, ont notamment été marqués par des échanges sur les conditions de vie des populations et les réponses attendues du Gouvernement.

Accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé, mais aussi relance de l'activité économique: les députés ont appelé à des actions concrètes pour améliorer le quotidien des Congolais et renforcer les perspectives de croissance.

Parmi les principaux textes examinés figurent la loi portant rectification du budget de l'État, exercice 2026, ainsi que le projet de loi portant approbation de l'accord de promotion et de protection des investissements entre le Gouvernement de la République du Congo et celui de la Fédération de Russie. Les députés ont également examiné le programme d'action du Gouvernement, présenté devant la représentation nationale par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Autre dossier majeur: le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt destiné au projet de relance de la route de la Corniche Sud de Brazzaville, conclu entre la République du Congo et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). Le financement s'élève à 80 millions de dollars, auquel le Congo doit apporter une contribu-

tion de 5 millions de dollars. «Le travail législatif accompli au cours de la présente session a porté sur l'examen minutieux des projets de loi et le contrôle de l'action du Gouvernement», a déclaré Léon Alfred Opimbat.

L'un des temps forts de cette session aura été, selon lui, l'examen de la loi de finances pour l'exercice



Léon Alfred Opimbat

2026, dans un contexte économique qui impose, a-t-il souligné, une attention

particulière à la gestion des ressources publiques.

Le premier vice-président de l'Assemblée nationale a, par ailleurs, insisté sur la nécessité pour le Gouvernement d'intégrer, dans le cadre budgétaire à moyen terme 2027-2029, les orientations issues du dialogue politique permanent entre le Parlement et le Gouvernement. Ces orientations portent notamment sur l'amélioration des conditions de vie des populations, ainsi que sur la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique.

KAUD

GENDARMERIE NATIONALE

Le général Gildas Olanqué installé dans ses fonctions

Le siège provisoire du commandement de la Gendarmerie nationale à Brazzaville a abrité, samedi 22 août 2026, la cérémonie de passation de service entre le nouveau commandant de la Gendarmerie nationale, le général de brigade Gildas Olanqué, et l'ancien commandant, le général de brigade Gervais Akouangué.

C'est le général de police de première classe Jacques Antoine Bouiti, inspecteur général de la Police et de la gendarmerie nationale, qui, sur instruction du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation Jean Ollessongo Ondaye, a installé le nouveau commandant de la



Poignée de main entre les généraux Gildas Olanqué (à g.) et Gervais Akouangué

gendarmerie nationale, le général Gildas Olanqué. C'était en présence des membres du Haut commandement des Forces de sécurité intérieure. Le général de brigade Gildas Olanqué a réaffirmé son

engagement à poursuivre la mission de sécurisation du territoire et de protection des populations. A l'issue de

la cérémonie, les commandants sortant et entrant de la gendarmerie nationale ont procédé à la signature du procès-verbal de passation de service.

A.-P.M.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un excellent garde du corps, à Mpissa

Le week-end dernier à Mpissa (arrondissement 2, Baongo), à Brazzaville, un chien voyant quatre hommes qui mettaient trop de temps devant la parcelle de son maître à une heure tardive de la nuit a bondi vers eux, en aboyant furieusement. Il a dispersé le groupe de suspects et les a pris en chasse. La chemise de l'un des infortunés a été déchirée. Le voisinage sorti précipitamment dans la rue, a félicité ce brave garde du corps, l'encourageant à bien garder la parcelle de cette manière.

Accident de grumier à l'entrée de Dolisie

On ne le dira jamais assez, la traversée des villes par les camions grumiers constitue un danger pour les citoyens. Ces camions tirent des remorques bien lourdement chargées de grumes, ce qui gêne la circulation routière. Mercredi 19 août 2026 en fin de journée, à l'entrée de Dolisie (la troisième ville du Congo), un accident impliquant un camion-grumier chargé s'est produit, rapporte une source au faites du dossier. Le mastodonte, en provenance de Louvakou, se dirigeait vers une aire de déchargement située en périphérie. Après avoir basculé sur le côté, il s'est renversé et des grumes se sont détachées. Heureusement, il n'y avait pas de piétons au bord de la route, autrement la chute des grumes aurait eu des conséquences dramatiques. Selon des témoignages, le chauffeur roulait à une vitesse excessive. Une enquête a été ouverte.

Encore un présumé kuluna abattu en pleine rue

Pour en finir avec un jeune homme présumé kuluna, des hommes en arme cagoulés l'ont trimbalé, menotté, lundi 17 août 2026 dans certaines artères de Makélékélé et de Baongo. Un peu plus tard, on a découvert son corps gisant dans une flaque de sang, dans le périmètre d'une université privée située non loin de l'imprimerie nationale. Un agent de police est venu faire le constat, et un corbillard a fait le reste. Selon des témoignages, les auteurs de cet acte avaient auparavant brûlé deux motos sur l'avenue de l'OUA, dans les parages du marché Bernard Kolelas (ex-Total).

Diaspora congolaise : deux sons de cloche !

Pendant la célébration de la fête nationale, le 15 août 2026, une partie de la diaspora congolaise reçue par les autorités, notamment par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a manifesté sa volonté d'accompagner les efforts du Gouvernement. Dans le même contexte, une autre partie des Congolais vivant en France a brusquement déterré la hache de guerre, par le truchement d'un ex-officier des Forces armées congolaises promettant de destituer les autorités par les armes.

Denis Sassou-Nguesso plus que jamais optimiste

C'est un état satisfaisant que le président de la République a fait de la nation dans son message du 14 août 2026, veille de la célébration de la fête de l'indépendance. Il a évalué les efforts fournis par les institutions, exprimé sa ferme volonté de les poursuivre et promis d'accélérer les réformes. Un message volontairement optimiste. Mais une partie de la société civile ne le ménage pas. Sur une chaîne de télévision numérique par exemple, les internautes ont suivi la charge virulente d'un universitaire, concernant le surendettement du pays. Il a parlé d'une «gouvernance erratique et prédatrice du pouvoir actuel en quarante années». Selon lui, «ça peut condamner le pays pendant 200 ans ». Il a mis en garde contre la surexploitation des richesses du pays: «Nous sommes en train de détruire tout au même moment: bois, pétrole, mines, terres, etc. Ce sont des ressources épuisables. Le pays s'est endetté, et la plupart des dettes sont rééchelonnées. Est-ce qu'on pense aux 66 années à venir? Qui va payer cette dette-là, de quelle manière et avec quelles ressources?»

AGENCE CONGOLAISE D'INFORMATION

65 ans d'engagement au service de la Nation

Créée le 20 juin 1961, au lendemain de l'indépendance du Congo, l'Agence congolaise d'information (ACI) a célébré, en différé, son 65^e anniversaire au cours d'une cérémonie organisée jeudi 30 juillet 2026, à son siège à Brazzaville.

Placée sur le thème: «L'ACI à l'ère du numérique : défis et perspectives», cette commémoration a réuni plusieurs ambassadeurs en poste au Congo, des représentants des agences du Système des Nations Unies, les cadres du ministère de la Communication, des responsables des organes de presse publics et privés, ainsi que les anciens et actuels agents de l'ACI. Représentant le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du Gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, son directeur de cabinet, Jean Christ Aubamby, a donné lecture de son discours. Il a rappelé que cet anniversaire constitue bien plus qu'une célébration symbolique. «65 années d'existence représentent une longue page de l'histoire de notre pays», a-t-il déclaré, saluant une institution qui, depuis sa création a accompagné les grandes mutations politiques, économiques, sociales, culturelles et diplomatiques du Congo, contribuant ainsi à préserver la mémoire nationale. Jean-Christ Aubamby, a insisté sur les défis actuels auxquels fait face l'ACI, notamment la transition numérique et la lutte contre la désinformation.



Photo de famille

La directrice générale de l'ACI, Olga Rachelle Mangouandza, a, pour sa part, rendu hommage aux générations de professionnels qui ont façonné l'histoire de cette agence d'Etat. Elle a souligné que, malgré les nombreuses mutations technologiques et les difficultés rencontrées, l'ACI est demeurée fidèle à sa mission de produire une information objective et crédible. Elle a plaidé pour une transformation profonde de l'institution afin qu'elle intègre pleinement les exigences du journalisme multimédia, à travers la production de contenus en texte, vidéo, audio, infographie et podcast. Le volet scientifique de cette célébration a été marqué par plusieurs communications. Le Pr Bienvenu Boudimbou a

développé le thème: «L'ACI à l'ère du numérique: monétisation des contenus digitaux, viabilité, migration vers le multimédia et concurrence face aux médias en ligne». L'autre intervenant, le docteur Antonin Idriss Bosso-

to, a exposé sur: «IA, éthique et lutte contre la désinformation: rôle certificateur de l'agence d'Etat». Moment chargé d'émotion, le témoignage de l'ancien directeur général Bernard Mantélé a permis de retracer l'évolution technologique de l'agence, depuis les bulletins ronéotypés réalisés à la machine à écrire jusqu'à l'informatisation, puis l'avènement d'Internet et du numérique. Il a rappelé les efforts consentis pour implanter des stations régionales dans tout le pays, former plusieurs générations de journalistes et moderniser progressivement les outils de production de l'information.

Gaule D'AMBERT

CAFE CITOYEN

La Pr. Dianzinga invite les femmes à s'engager en politique

L'Association Avenir Nepad, avec l'appui de l'Ambassade de France au Congo, a organisé le 29 juillet 2026, au Campus numérique francophone de l'université Marien Ngouabi, à Brazzaville, une rencontre dite "Café citoyen", sur le thème: «Leadership de la femme africaine en politique».

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre des activités de la Journée de la femme africaine, célébrée le 31 juillet de chaque année. Elle a été animée par la Professeure historienne Scholastique Dianzinga. Le maître-mot de cette conférence a été l'invite des femmes à s'intéresser et s'engager en politique comme ce fut le cas des pionnières comme Jeanne Viale, et ce, pour aboutir à une représentation équitable dans les sphères de prise de décision et bâtir des sociétés plus inclusives. Dans sa communication, l'intervenante a insisté sur le combat mené par les femmes africaines, en général et les Congolaises, en particulier, pendant les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. Elle a mis aussi à la connaissance de l'assistance des instruments juridiques nationaux et internationaux qui protègent les droits des femmes et les a invitées à la prise de conscience. «Cette opportunité m'a permis de rappeler aux femmes les textes juridiques existants. Plusieurs Etats ont mis en place des instruments de protection et de promotion des droits des femmes. L'Union africaine (UA) a, quant à elle, adopté le protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, appelé "protocole de Maputo". Les femmes doivent donc se lever pour jouer pleinement leur partition, surtout



Les représentants de l'ambassade de France, au premier plan, pendant le café

dans le domaine de la politique», a souligné la conférencière. Pour qu'elles participent à la gestion de la cité, les femmes se doivent de changer de comportements. «La femme doit s'informer; elle ne peut pas hésiter à militer dans un parti politique et ne pas hésiter à se présenter aux élections, parce que c'est à ces niveaux-là que l'on peut faire passer de bonnes idées, suggérer des projets de textes et réaliser des actions pertinentes», a-t-elle exhorté. Cette communication, bien accueillie par les femmes est un élément déclencheur qui leur rappelle que la société doit fonctionner avec elles. Une participante, Gustavine Louzolo Massanga, présidente du collectif "Lamuka", une ONG œuvrant pour l'émancipation de la femme handicapée, a apprécié ces

moments d'échange autour du parcours de la femme africaine. «On a toujours parlé des pères de l'indépendance, or, il y a eu également des mères de l'indépendance, à

l'instar de Thérèse Gamassa, Hélène Boumpoutou, etc», a-t-elle retenu. Elle a saisi l'occasion pour lancer un plaidoyer en faveur de l'éducation de la femme handicapée. «On nous demande de nous engager en politique, tandis que les handicapées sont confrontées à une double peine: d'abord handicapées et analphabètes. Or, pour s'engager pleinement en politique, la femme handicapée doit être instruite», a-t-elle plaidé. Un autre participant, le Pr Godéfroy Moyen, membre de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), a encouragé les filles à créer des partis politiques, afin de participer à la vie politique nationale.

Germaine NGALA

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants :

ANNONCE LEGALE

N°011/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficie			
1.	15087 DU 20/11/25	AR	145	01	400.00 m²	VOUNGOU	03	KOUNGA MBERI Pierre
2.	15531 DU 24/06/26	R	40	02	412.09 m²	GRAND MARCHE	01	SUCCESSION SOULE Nassira
3.	15318 DU 02/04/26	R	22	20	176.25 m²	STATION X-OIL	01	CISSE Kantara
4.	14767 DU 27/07/25	R	71	14	250.60 m²	GRAND MARCHE	01	GAMBY Mamadou
5.	14824 DU 19/08/25	AL	72	06	481.26 m²	LOANDJILI	04	MADZOU NGATALI Fredo
6.	15292 BIS DU 23/03/26	CK	71	03	500.00 m²	MONGO KAMBA	04	TCHISSAMBOU Chamot Léon Claude
7.	14444 DU 30/01/25	BZ1 Suite	56	08 et 10	1000.00 m²	TCHIBALA	05	BILOUBOUDY-MASSAMBA Eddy Jerfi
8.	14598 DU 29/04/25	U	152	21 et 23 bis	900.00 m²	TIE TIE	03	KOKOLO Jean Luc
9.	15320 DU 02/04/26	AE	29	01 Ter	402.27 m²	SIAFOUMOU	05	IKOMBO Marie Anne
10.	15418 DU 11/05/26	L	113	02	145.80 m²	SAINT PIERRE	01	YARRA Cheick Tahara
11.	15349 DU 15/04/26	L	79	10	400.00 m²	OCH	01	MAMOUDOU Yaffa
12.	15310 DU 30/03/26	P	75	05	288.84 m²	MVOU MVOU	02	TIRERA Mamadou
13.	14846 DU 25/08/25	ACL2	256	10	500.00 m²	LUBUTCHI	05	MAKAYA Emerl Blandine
14.	15123 DU 04/12/25	CN	187	06 et 08	600.00 m²	VINDOULOU	04	MONKA Juvet Sorel
15.	15308 DU 30/03/26	BW	110	09	500.00 m²	KOUFOLI	05	ENFANTS MAFOUA
16.	15169 DU 29/12/25	K	127	05	300.00 m²	MBOTA	04	MIYALOU Michel Adrien
17.	14158 DU 12/09/24	AK	268	05	500.00 m²	NKOUIKOU	05	LOUBONDO MISSAMOU Smith
18.	14803 DU 05/08/25	BZ1	86	05	500.00 m²	TCHIBALA	05	BIKINDOU Edith
19.	15347 DU 14/04/26	T	111	12 Ter	243.00 m²	MAHOUATA	01	BAH Malick
20.	15234 DU 28/01/26	AM	199	07	367.73 m²	NKOUIKOU	04	NIANGA NGOLO-NGOLI Destin-Bodard
21.	15443 DU 18/05/26	T	92	02	515.41 m²	MAHOUATA	01	NTSEMOU Divin Chris Chardin
22.	15241 BIS DU 24/02/26	AI	67	07	221.73 m²	MAKAYAKOU	05	IMANGUE Arnaud Faustin
23.	15159 DU 19/12/25	AH	77	18	225.28 m²	MAKAYABOU	05	CENTRE MISSIONNAIRE REHOBOTH
24.	14811 DU 11/08/25	P	15	08	328.19 m²	MVOU MVOU	02	SAÏZONOU MOUKARAMOU OLATOUNDI Sénon Gerard
25.	15247 BIS DU 25/02/26	P	01	22	276.03 m²	MVOU MVOU	02	EFOULA Anasika Sylvie Aude
26.	14764 DU 23/07/25	P	104	09	129.00 m²	MVOU MVOU	02	AKANRO Odounhewou Séverin
27.	15001 DU 23/10/25	AD	18	06	536.57 m²	SIAFOUMOU	05	NGOULOU Destin Rigobert Silvère
28.	15028 DU 28/10/25	AT	18	02	464.88 m²	MONGO KAMBA	04	MOUSSABOU Elisabeth
29.	15465 DU 26/05/26	CN	332	06	400.47 m²	VINDOULOU	04	NDZE OKOUMONE Médard
30.	14701 DU 30/06/25	/	/	/	5052.65 m²	MAKOLA	HINDA	NGAMI Carine
31.	15421 DU 11/05/26	BV	195	03	467.06 m²	ANDRE JACQUES	05	ONDONGO NDEY DZO Grace Vassili
32.	15453 DU 21/05/26	CJ1	183	03	250.00 m²	MONGO KAMBA	05	NDOMBI AVOUBA Fabrice-Gilles
33.	15411 DU 05/05/26	CJ1	53	04	250.00 m²	MONGO KAMBA	05	NDOMBI Arielle-Noa Danielle
34.	15410 DU 05/05/26	CJ1	183	03 BIS	250.00 m²	MONGO KAMBA	05	NDOMBI DABONDI Médard Prince Céleste
35.	15284 DU 19/03/26	CN	226	08	500.00 m²	VINDOULOU	04	POUNGUI NGOUMA Roline Nathasia
36.	15285 DU 20/03/26	AD suite	100	03	500.00 m²	RAFFINERIE	05	MOUENDET née NGUESSO NGALA Veine Belguy
37.	15506 DU 11/06/26	ACJ 2	146	02bis	250.00 m²	MONGO KAMBA	04	NDOMBI ONDZE Christelle Inès Leticia
38.	14877 DU 08/09/25	P	50	07	295.15 m²	MVOU MVOU	02	BAZOLO BIKANDOU Elead Patrice Colombe et BAZOLO Prodiges Constantin
39.	15253 DU 05/02/26	X	53	09 et 07	300.00 m²	MBOUKOU	03	GOMA TSALA Marielle Gallia, OKOUA Irma Bienheureuse et OKOUA Alberte c,
40.	15267 BIS DU 05/03/26	AP	24	7bis	198.00 m²	TCHINIAMBI 1	04	TIRERA Cheickine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Le chef de Bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur Principal des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 13 Août 2026

RD CONGO

L'épidémie d'Ebola la plus meurtrière de l'histoire du pays

La République démocratique du Congo fait face à l'épidémie d'Ebola la plus meurtrière jamais enregistrée sur son territoire. Déclarée officiellement le 15 mai 2026 dans la province de l'Ituri, cette 17e flambée nationale, provoquée par le virus Ebola de Bundibugyo, connaît une progression rapide et continue de s'étendre dans l'Est du pays.

Selon les dernières données disponibles au 25 août 2026, le bilan s'élève à environ 5 514 cas confirmés et 2 642 décès, soit une létalité proche de 48%. L'épidémie a ainsi largement dépassé celle de 2018-2020, qui avait enregistré 3 317 cas et 2 299 décès. Elle constitue désormais la plus importante flambée d'Ebola jamais documentée en RDC en nombre de cas comme en nombre de décès.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) décrit la situation comme une phase de transmission intense et en expansion. Partie de la zone de santé de Mongwalu, en Ituri, l'épidémie s'est progressivement étendue à six provinces: Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Uélé, Tshopo et Bas-Uélé.

L'Ituri demeure l'épicentre de la crise. Mais l'extension géographique de la maladie complique considérablement les opérations de surveillance, de recherche des contacts,

d'isolement et de prise en charge des patients. La mobilité des populations, les déplacements liés aux conflits, l'insécurité et les difficultés d'accès à certaines localités favorisent la poursuite de la transmission.

A ces facteurs s'ajoutent la méfiance d'une partie de la population envers les structures sanitaires, la désinformation et les difficultés rencontrées par les agents de santé. L'OMS rapporte notamment plusieurs attaques contre des structures de santé depuis la déclaration de l'urgence sanitaire internationale, perturbant les opérations de riposte et augmentant le risque de transmissions non détectées.

La particularité de cette épidémie tient également à la souche virale en cause. Il s'agit du virus Ebola de Bundibugyo, une souche rare pour laquelle aucun vaccin spécifiquement homologué ni traitement spécifique n'est



La RDC est confrontée à l'une de ses plus graves crises sanitaires.

actuellement disponible. Toutefois, la RDC a récemment reçu 16 250 doses du vaccin Ervebo, utilisé contre une autre souche d'Ebola. Des essais et évaluations sont envisagés afin de déterminer dans quelle mesure ce vaccin pourrait offrir une protection contre le virus.

Face à l'aggravation de la situation, les autorités congolaises, l'OMS, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) ainsi que plusieurs partenaires internationaux renforcent la surveillance, les capacités de diagnostic, la prise en charge des malades et la

recherche des contacts. L'enjeu est désormais de rapprocher davantage la riposte des communautés et de restaurer la confiance indispensable au contrôle de la transmission.

La RDC se trouve ainsi confrontée à l'une de ses plus graves crises sanitaires. La progression actuelle rappelle que, face à Ebola, la rapidité de la détection, l'accès aux soins, la protection des personnels de santé et surtout l'adhésion des communautés demeurent déterminants pour inverser la courbe de l'épidémie.

Gaule D'AMBERT

CAMEROUN-CENTRAFRIQUE

Un éboulement dans une mine d'or fait plus de cent morts

L'éboulement s'est produit le mardi 18 août 2026 sur un site d'exploitation aurifère à Zambo, près de Garoua-Boulai, à la frontière entre le Cameroun et la République centrafricaine. 107 victimes ont été extraites de la boue et le bilan pourrait s'alourdir.



Plusieurs victimes ont été extraites de la boue, le bilan pourrait s'alourdir.

L'incident s'est produit aux alentours de 14 heures, alors que plusieurs centaines d'orpailleurs se trouvaient sur le site. Des images filmées par des témoins montrent une masse de terre se disloquer au sommet d'un cratère béant et ensevelir des dizaines d'orpailleurs, pour la grande majorité des clandestins qui creusaient des contrebas.

Maire de Garoua-Boulai, dernière ville côté camerounais à quelques kilomètres du site, Abdon Adamou a expliqué comment cette masse de terre s'est formée. Les déblais extraits pour atteindre le gravier contenant l'or se sont progressivement accumulés jusqu'à former une grande montagne de boue dans laquelle les orpailleurs artisanaux venaient à leur tour chercher de petites quantités d'or.

Cet éboulement a été provoqué par un effondrement de plusieurs galeries souterraines dans lesquelles des mineurs opéraient. Une enquête judiciaire a immédiatement été ouverte. Le ministre des Mines de Centrafrique s'est rendu sur place.

Alain-P. MASSAMBA

ZIMBABWE

La première usine de transformation du lithium démarre

Destinée à transformer le lithium, dont le pays est le premier producteur en Afrique de ce métal indispensable à la fabrication des batteries électriques, la première usine zimbabwéenne est désormais opérationnelle. Une étape importante dans la campagne d'Harare pour mettre fin à l'exploitation massive à l'état brut de ses richesses minières, à l'instar de ce métal nécessaire aux énergies renouvelables.



La première usine zimbabwéenne est désormais opérationnelle.

Une étape importante vient d'être franchie pour limiter l'exportation des minerais à l'état brut. Le Zimbabwe a suspendu ses exportations de lithium brut en février. Les sociétés minières accélèrent en effet la construction de leurs usines de traitement de lithium dans ce pays d'Afrique australe. Elles doivent être prêtes avant l'entrée en vigueur de l'interdiction effective des exportations de sulfate de lithium brut, prévue en janvier 2027.

Sans surprise, la première est une entreprise chinoise, car la Chine est le premier fabricant mondial de véhicules électriques et principal acheteur du lithium zimbabwéen. Prospect lithium Zimbabwe (PLZ) a construit son usine à Goromonzi, à une trentaine

de kilomètres de la capitale Harare. Une installation à 400 millions de dollars. C'est la première usine de sulfate de

lithium du continent. PLZ a quasiment achevé une autre usine, cette fois pour raffiner du carbonate de lithium, se-

conde étape dans la chaîne de transformation, pour aboutir à la fabrication des batteries au lithium.

Dans cet élan, le gouvernement zimbabwéen souhaite que ces batteries soient fabriquées sur son territoire, pour capter la valeur ajoutée, créer des emplois et stimuler l'économie du pays. Comme le lithium, treize autres minerais, comme le cobalt ou les terres rares ne pourront plus être exportés à l'état brut au début de l'année prochaine. Les minerais dits critiques incluent des dizaines de matériaux dont le cobalt, le nickel, le manganèse, le graphite et le lithium, ainsi que les terres rares.

Alain-Patrick MASSAMBA

CAMEROUN

Paul Biya a célébré les Lionnes indomptables

Le Président Paul Biya a fait samedi 22 août 2026 sa première apparition officielle. A cette occasion, le Chef de l'Etat camerounais, 93 ans, a reçu les Lionnes indomptables, sacrées championnes d'Afrique pour la première fois. C'était au palais présidentiel d'Etoudi à Yaoundé aux côtés de son épouse Chantal Biya pour célébrer leur victoire historique à la Coupe d'Afrique

des nations féminine. Il les a saluées ainsi que leur encadrement technique, puis les a gratifiées des distinctions honorifiques.

Cette cérémonie a marqué surtout sa première apparition officielle depuis son retour au Cameroun, après une absence de 73 jours qui avait relancé les interrogations sur le fonctionnement du pouvoir et l'état de santé du chef de l'Etat. Le président camerounais avait

quitté Yaoundé le 7 juin pour un séjour privé en Europe. Il est finalement revenu jeudi 20 août dernier, après plus de deux mois d'absence. Une durée inhabituelle qui avait alimenté les critiques de l'opposition et relancé le débat sur la gouvernance du pays. Pendant cette période, plusieurs rumeurs concernant l'état de santé de Paul Biya ont circulé. Le gouvernement camerounais avait notamment démenti, le 18 juin, des informations faisant état de son hospitalisation dans une clinique de Genève.

A.-P.M.

DRAME

Le naufrage d'un navire fait plusieurs morts au Zimbabwe

Au moins 44 personnes ont perdu la vie dans le naufrage d'un bateau survenu mardi 11 août 2026 sur le lac Kariba, à la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie. 77 autres passagers ont été secourus. Le navire, appartenant à l'Agence gouvernementale de développement rural, assurait la liaison entre les villes zimbabwéennes de Kariba et Chalala, avec des escales dans plusieurs îles et villages de pêcheurs.

Le président zimbabwéen Emmerson Mnangagwa a décrété mercredi 12 août, l'état de catastrophe à la suite de l'accident. 114 billets avaient été vendus pour cette traversée du lac Kariba et cinq membres d'équipage étaient présents à bord du ferry qui a chaviré. Mais, le nombre total des passagers était certainement encore plus élevé, bien au-delà de la capacité réglementaire limitée à 90 places.

D'après les autorités, un certain nombre d'enfants, qui voyageaient sans ticket en raison de leur jeune âge, se trouvaient aussi parmi les victimes du naufrage. L'embarcation surchargée a pris le large sous un ciel orageux. Des témoins ont raconté que les passagers ont supplié le capitaine de faire demi-tour en voyant d'importantes vagues se former. Ils ont décrit un mouvement de panique lorsque l'eau a commencé à envahir le pont puis a submergé le moteur qui s'est arrêté. Certains passagers ont survécu en se hissant sur la coque du bateau retournée.

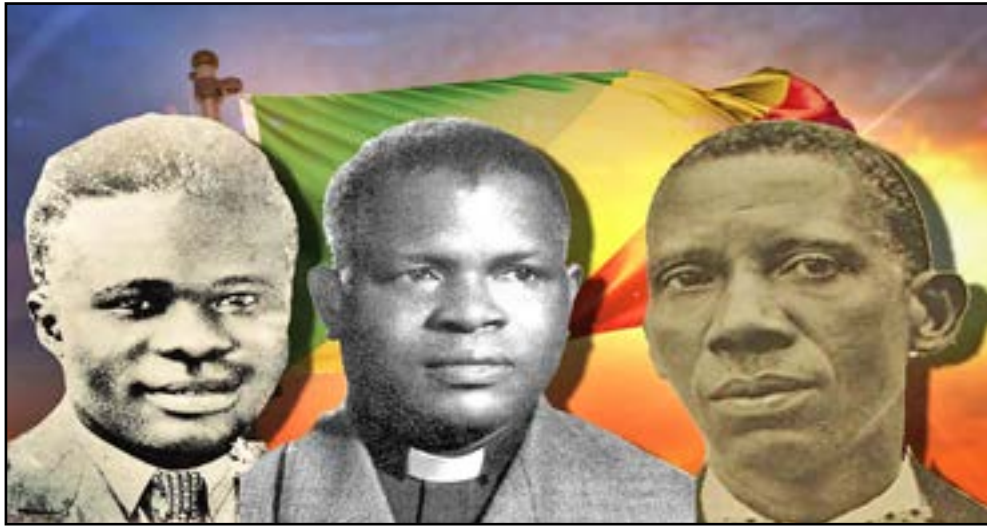
Un hélicoptère a pu être déployé sur place depuis un parc voisin. Des plongeurs locaux et des militaires continuaient de sonder le lac à la recherche de survivants. Cette tragédie a été déclarée «catastrophe nationale» au Zimbabwe, elle suscite de nouvelles interrogations quant à la sécurité à bord des navires qui circulent sur le lac Kariba, l'une des principales étendues d'eau du pays.

A.-P. MASSAMBA

Vers la proclamation de l'indépendance de la République du Congo: le 15 août 1960

Vouloir réfléchir sur l'avènement de l'indépendance du Congo est un fait purement historique. En effet, l'accession du Congo à l'indépendance le 15 août 1960, n'a jamais été un événement fortuit. De nombreux facteurs lointains et immédiats avaient été à l'origine de cet événement, parmi lesquels:

- La conférence de Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944 ;
- L'action politique des pères indépendantistes;
- La loi cadre ou la loi Gaston Defferre de 1956;
- Le 28 novembre 1958: la proclamation de la République du Congo sous la communauté française;
- Les accords de Matignon du 14 juillet 1960;
- La proclamation de l'indépendance de la République du Congo le 15 août 1960.
- La proclamation de l'indépendance de la République du Congo avait donné lieu à une série d'événements pré-indépendance, notamment :
- La Conférence de Braz-



Jean Félix Tchicaya, Fulbert Youlou et Jacques Opangault

zaville du 30 janvier au 8 février 1944 au cours de laquelle le Général Charles De Gaulle ouvrit la voie à l'émancipation politique de l'Afrique francophone.

- L'action politique des Pères indépendantistes. Cette action de grande envergure avait été menée par trois (3) personnalités allant de l'émancipation vers l'indépendance. Il s'agit de Jacques Opangault, leader du M.S.A.; de Félix Tchicaya, leader du P.P.C., et de l'Abbé Fulbert Youlou, leader de l'U.D.D.I.A. Ces facteurs politiques poussèrent la population congolaise et ses dirigeants d'alors à s'orienter vers l'indépendance. Ils

furent consacrés «Pères indépendantistes» dans la mémoire collective.

- Un autre facteur déterminant était la loi cadre ou la loi Gaston Defferre adoptée par le parlement français le 23 juin 1956, mais mise en application à partir de 1957 et qui marqua une date importante dans l'évolution politique du Moyen-Congo (la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes).

- Le 28 novembre 1958 marqua la proclamation de la République du Congo, période d'autonomie interne, mais dans la communauté française, sous l'impulsion du Général Charles De

Gaulle. D'ailleurs, à cet effet, n'avait-il pas prononcé le discours du 24 août 1958 à Brazzaville sous les accents forts suivants: «*Cette communauté, je vais la proposer à tous et à toutes ensemble où qu'ils soient. On dit, mais nous avons droit à l'indépendance. Mais certainement oui. D'ailleurs, l'indépendance, qui conquerra la voudra pour la prendre aussitôt, la métropole ne s'y opposera pas. Un territoire déterminé pour la prendre aussitôt.*»

- C'est dans cette perspective d'autonomie interne que le Congo s'était engagé vers l'indépendance deux ans plus tôt.

- Un autre fait non moins négligeable que l'on pourrait signaler pour y aller, fut la réunion organisée par le duo Docteur Miakanda et le Procureur Lazare Matsokota au bar Faigmond, à Poto-Poto, appelant une partie de la population à l'indépendance, mais cet appel s'était soldé par un échec.

- Les accords de Matignon du 14 juillet 1960. Ces accords font suite à la loi constitutionnelle du 14 juin 1960. Ceux-ci établissaient une communauté conventionnelle entre Etats désormais indépendants. La dite loi fut complétée par des accords bilatéraux et les accords multilatéraux. C'est en exécution de cette loi, que seront signés les accords de Matignon du 14 juillet 1960 qui ont débouché à l'accession du Congo à l'indépendance le 15 août 1960, puis

à sa reconnaissance par les Nations Unies le 20 septembre 1960.

- Il faut préciser que ces accords ont été signés par l'Abbé Fulbert Youlou à l'hôtel de Matignon, siège de la primature, à Paris.

- C'est en effet un mois plus tôt en date du 15 août 1960, que la République du Congo accède à l'indépendance proclamée par l'Abbé Fulbert Youlou, en présence de deux (2) émissaires français envoyés par le Général De Gaulle, à savoir: André Malraux et Jean Foyer.

Le temps n'efface pas la trace de grands événements historiques.

Honoré Christian GACHANCARD, chercheur.

Lire La Semaine Africaine c'est bien! S'y abonner, c'est mieux!

La politique politicienne: une nécrose de la démocratie

Une organisation politique ne se crée pas en un tour de bras ou d'un claquement de doigt comme font les pasteurs lorsqu'il s'agit de créer une secte religieuse ou d'implanter une église. La politique est une science, mieux, elle est une science architectonique. Elle n'est pas un festin de charogne où tous les charognards s'invitent. S'y engager exige d'avoir le b.a.-ba de cette science.

Les micros-partis de ces novices en politique sont plutôt des petits groupements familiaux des organisations à dominante tribale. La démocratie donne la forme de la république. Elle désigne un régime ou nul ne transfère son droit à un autre, où tous les citoyens sont égaux. Régime politique soumis à une constitution adoptée pour tous, la démocratie est une forme de pouvoir dans lequel le peuple comme ensemble des citoyens à la fois législateurs et sujets est le souverain. Le régime démocratique, assure le bonheur aux membres de la cité. Ces micros-partis sont des vaisseaux à la dérive qui retombent à la première suite de vent. Pour des questions d'intérêt ou de leadership, on enregistre des scènes de scission quotidienne.

A la moindre divergence d'opinions, il se scinde en tronçons avant de se subdiviser à l'infini, comme dans la pratique des vers de terre. Ces micros-partis s'institutionnalisent sous une forme dynamique et fonctionnent comme des mutuelles de famille ou de village, ou encore comme monarchies. C'est la médiocrité et le népotisme qui les caractérisent. La multi appartenance des organisations et la transhumance caractérisent leurs membres. La politique est réduite ici aux calculs d'arrière-boutique. Ce sont les intérêts qui se dressent les uns contre les autres, avec un objectif tout bête que les plus doués excellent à habiller de considérations idéologiques. Donne-moi ta place et dégage. Dans ce bouillonnement d'appétits, chacun vient avec un venin, son roquet, sa ciguë. En mal d'électorat, les présidents de ces micros-partis tirent à hue et à dia. Ces novices en politique mènent des campagnes sans pitié, faute de psychodrame, le bal qu'ils se sont offerts a eu pour ingrédient: slogans, propos diffamatoires et acerbes, etc..... Toutes ces charges au vitriol ou à l'eau bouillante, n'ont fait que les desservir. Ainsi, par ces comportements, la politique est rendue anxiogène. Le

citoyen lambda ne croit plus en la démocratie. Aussi, a-t-il démonétisé le concept «*démocratie*». Cette manière de faire la politique est la cause du désintérêt et de la désaffection du citoyen lambda à l'égard de la politique. Le mot démocratie signifie pour ce dernier, plus rien, en terme d'idéal. C'est cette anarchie qu'on observe dans le monde politique d'aujourd'hui qui fait revêtir à la politique le sens de mensonge dans la tête du commun des mortels. L'application de la loi sur les partis désencombrerait le microcosme politique et ferait reprendre à la politique ses lettres de noblesse. L'on constate que le peuple de la démocratie ne préexiste pas à la nation. La véritable révolution est encore à faire, son théâtre doit être dans les esprits et les mentalités des politiques. Ils doivent être chargés du tout au tout. Il faut d'abord extirper de leurs âmes les reliquats des chaînes du passé, afin de régénérer et de remodeler. C'est seulement à ces conditions que l'horizon de la démocratie se dégagera. Pour cela, l'application de la loi sur les partis politiques devrait mettre fin à cette valse des politiques «*à la politique du chien crevé au fil de l'eau*». Elle réduirait le mi-

crocosme politique congolais à deux ou trois grands partis politiques. La loi, expression de la volonté générale, est la condition humaine en tout ce qu'elle a de plus grand. Elle établit l'ordre, prévient l'injustice comme la loi du plus fort. La justice: Elle est l'expression de choix d'orientation et de choix politiques. Son rôle est d'établir et d'instituer la sociabilité et de la construire. Les lois ne sont pas faites pour rabaisser les hommes. L'Etat, puissant instrument de pouvoir, doit être au service des hommes pour qu'il joue son rôle de protection régulatrice («*Liberté et lois sont inaliénables*», J.J Rousseau). Mettre fin à cette insécurité entretenue par les pratiques politiques exige d'assainir le milieu comme politique d'urgence.

Le décompte du ministère de l'intérieur donne environ 47 partis. Les leaders de ces micros-partis se ventent d'être à la tête de grandes organisations, parce qu'elles comptent des centaines d'adhérents. La dimension d'un parti politique se mesure au nombre d'élus et non au nombre d'adhérents. Le nombre d'adhérents n'est qu'un décor. Ainsi, le ministère de l'intérieur devrait revoir sa copie.

Jean KOUOTO
Philosophe

IN MEMORIAM

«28 août 2025– 28 août 2026», voici une année que le Seigneur rappela à LUI sa servante Mme veuve OUALEMBO MOUNTOU Alphonsine née MONGO. En ce jour de triste anniversaire, ses enfants, petits-enfants et les familles MAVOUZIA et MONGO AMPO renouvellent leurs prières pour le repos de son âme, et prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pour elle en ce jour du 28 août 2026.



«*Tu demeures en nous à l'infini. Ce que nous sommes, nous le devons à ta mémoire, puisse le Seigneur garder ton âme en paix près de Lui*»

Les familles OUALEMBO MOUNTOU et MONGO AMPO.

Dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière WALLY HABITAT en sigle S.C.I W.H, suivant résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 18/08/2026, publiée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 20/08/2026.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA

SOCIETE «WAYNE ENGINEERING & CONTROL» SAS.
Société par Actions simplifiées au capital de : 2.000.000 F CFA.
Siège social: Quartier Aéroport, Rue Paul KAMBA, derrière la MUCODEC;
Pointe-Noire,
République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique, reçu le 15 juillet 2026, enregistré sous le numéro **Folio 134/01 N°377**, le 24 juillet 2026 par le bureau d'Enregistrement des Domaines et du Timbre, le Notaire soussigné a procédé à la création d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiée; Dénomination: «WAYNE ENGINEERING & CONTROL»; Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger: - Instrumentation générale et programmation; - Inspection NDT; - Conformité des appareils et installations électriques; - Hydrotest; - Barémage des capacités; - Certification des accessoires et appareils de levage; - Nettoyage des capacités; - Calibration et étalonnage des équipements à pression et sous pression; - Maintenance industrielle générale; - Mise à disposition du personnel et du matériel; - Travaux sur corde; - ravaux généraux et Divers; - Assainissement; - Formations.	Siège social: Pointe-Noire, Quartier Aéroport, rue Paul KAMBA, derrière la MUCODEC; Capital: Deux Millions de Francs CFA (2.000.000 FCFA); Directeur Général: DA-SYLVA Charles Legrand; Dépôt: CG-PNR-01-2026-B-00469 . RCCM: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le Numéro CG-PNR-01-2026-B16-00017 . <i>Fait à Pointe-Noire, 17 Août 2026.</i> <i>Pour insertion.</i> Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.
--	---

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE »
B P: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

OPALE Consulting en abrégé «OPALE»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social: 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
2ème étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
RCCM : CG-BZV-01-2026-B13-00492

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le trente juillet deux mille vingt-six et enregistré à Brazzaville, le trente et un juillet de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le **Folio 132/56 numéro 5499**, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «OPALE Consulting» en abrégé «OPALE», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Objet:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- la consultation juridique, l'assistance, l'accompagnement et la représentation des personnes physiques et morales à toutes les étapes de leur vie professionnelle et dans la gestion de leur patrimoine;
- la consultation juridique, en stratégie, organisation, gestion managériale, gestion des ressources humaines et développement d'entreprise;
- la réalisation d'études de marché, d'audits et formations en ressources humaines, juridiques, marketing, management et de prestations de services connexes au profit de toute organisation publique ou privée.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 2^e étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE».

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le trente juillet deux mille vingt-six, de la société ci-dessus plus amplement désignée, l'Associée Unique a entièrement souscrite et libérée intégralement les parts sociales. Ledit acte a été enregistré à Brazzaville, le trente et un juillet de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le **Folio 132/54 numéro 5497**.

Gérance de la société: Madame Paule Claudia OBAMBI ADOUA, Associée Unique assume elle-même les fonctions de Gérante, pour une durée illimitée.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le cinq août deux mille vingt-six, sous le numéro: **CG-BZV-01-2026-B13-00492**.

Pour avis & mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°496/2026/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	16713 du 04-08-17	Sect -, bloc -, Pile 1 domaine, Sup: 4.000,00m2	IGNIE CENTRE (QUARTIER NDIBOU)	POOL	MOKOKO Eloïse Terezita Antonia
2	35341 du 17-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 1.696,23m2	VILLAGE DIEU LE VEUT (NGABE)	DJOUE-LEFINI	BALANCK MPIO Coscker
3	35400 du 1er-06-26	Sect N, bloc -, Pile -, Sup: 400,00m2	QUARTIER KINTELE	POOL	OSSERE Serline Bruchelle
4	35370 du 24-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 1.736,38m2	VILLAGE BAMBOU MINGALI	DJOUE-LEFINI	OVOUNDA Arnel Paternel Ulrich
5	35919 du 27-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 660,01m2	KINTELE	POOL	ILOKI Brige Pharel
6	30932 du 17-10-23	Sect P4, bloc 20, Pile 15bis (ex. 10), Sup: 238,27m2	61BIS, RUE GAMBOMA	4-BZV	OBORATALE BOKOKO Yann Kenneth Mavy
7	35914 du 23-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 3.102,91m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	ILOKI Brige Pharel
8	32141 du 24-06-24	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MOUKOURI ELLA ZITA
9	34600 du 05-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 1.200,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	NDOURI Blanche
10	34602 du 05-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 400,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	NDOURI MOUDANI LIKIBI André Ruben
11	35389 du 27-04-26	Sect P9, bloc 131, Pile 06 (ex. 5), Sup: 222,01m2	10, RUE SAINTE ANNE	4-BZV	GALEBAYI Roch Cyriaque
12	34603 du 05-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 2.400,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	NDOURI Blanche
13	33070 du 21-01-25	Sect CH, bloc 47, Pile 26, Sup: 695,20m2	QUARTIER MASSENGO	9-BZV	Enfants MAMPOUYA
14	35727 du 22-06-26	Sect P15, bloc 176, Pile 09 Sup: 273,18m2	8BIS, RUE FLEUVE CONGO (QUARTIER 64)	6-BZV	ONDAY Ferdinand
15	35938 du 30-07-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 360,00m2	QUARTIER PAUL GAMB	POOL	ILOKI NGALA Henrichina
16	35500 du 20-05-26	Sect -, bloc 03, Piles 8 et 9 , Sup: 763,31m2	DJIRI (ZONE FLORENT NTSIBA)	9-BZV	MOLLITAN Vinny Yves Joseph
17	34059 du 25-08-25	Sect néant, bloc néant, Pile néant, Sup: 695,90m2	KINTELE	BRAZZAVILLE	ILOKI NGALA Henrichina
18	35340 du 17-04-26	Sect P4, bloc 57, Pile 5, Sup: 213,18m2	65BIS, RUE MAKOTOPOKO (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	LIKOUKA née OSSEKE Chimène Roseline
19	35344 du 20-04-26	Sect P8, bloc 28, Pile 13 (ex.8), Sup: 232,78m2	23TER, RUE ABOLO	4-BZV	Etablissement MONSIEUR SERVICES
20	33524 du 30-04-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 2.000,00m2	VILLAGE MANDIELLE, TERRE KOUOMI	POOL	BOUBACAR Yara
21	34842 du 29-12-25	Sect P7, bloc 82, Pile -9 (ex.657), Sup: 265,28m2	657, RUE MAYOMBE (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	N'DAOU NAZON Demba
22	35391 du 28-04-26	Sect P7suite, bloc 08, Pile 7, Sup: 547,78m2	1624, AVENUE DES 3 MARTYRS	4-BZV	ETS. SEVEN SEAS
23	35355 du 22-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 6.065,78m2	QUARTIER OKOH (TERRE BIALA) OYO	CUVETTE	Y. C.
24	35741 du 23-06-26	Sect S (ex.Q), bloc 1, Pile 6 (ex.95), Sup: 983,12m2	9, RUE 5 FEVRIER (CENTRE-VILLE)	3-BZV	NIANGADOU Seydou
25	35403 du 1er-06-26	Sect P10, bloc 84, Pile 7 (ex.5), Sup: 253,58m2	53, RUE MANGUENGUENGUE	4-BZV	MAFOUMBA Cyr Ruffin Michel
26	35731 du 22-06-26	Sect P7, bloc 40 (ex.41), Pile 7bis, Sup: 350,72m2	46BIS, RUE LAGUE	4-BZV	NGONDO Elvire Pressia
27	35385 du 29-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 1.200,00m2	QUARTIER NDIBOU	DJOUE-LEFINI	OKOKO BAHENGUE-IMONGUI Stella
28	34743 du 1er-12-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 390,36m2	LA BASE QUARTIER 703 INDZOULI	7-BZV	BINDOULA Auguste
29	34742 du 1er-12-25	Sect AP, bloc 43, Pile 16, Sup: 337,82m2	4, RUE LOUTETE	7-BZV	BANIAKINA Pauline
30	35883 du 16-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE	POOL	OGNIMBA-KOUMOU Api Trésor
31	35952 du 31-07-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 800,00m2	IGNIE CENTRE	POOL	MOTANDEAU KANZAKO Correia
32	35951 du 31-07-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 800,00m2	IGNIE CENTRE	POOL	DIOGO Antoinette Felismina
33	35233 du 27-03-26	Sect P13B, bloc 18, Pile 7, Sup: 296,13m2	14, RUE MATOUBA SAMUEL (QUARTIER 408 MOUKONDO)	4-BZV	NKOUNKOU née Albertine N'SAGNA et Enfants
34	35132 du 09-03-26	Sect P13B, bloc 128, Piles 19 et 30, Sup: 638,68m2	11, RUE DES ALOUETTES (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	MONGO AMPOUALA Hortense Elodie
35	35315 du 14-04-26	Sect P13B, bloc 127, Pile 3bis, Sup: 533,78m2	9, RUE BITSINDOU (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	MONGO AMPOUALA Hortense Elodie
36	33745 du 30-06-25	Sect V, bloc -, Pile -, Sup: 360,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	TSONGO Franck Chancelvie
37	35736 du 23-06-26	Sect P2, bloc 17, Pile 6, Sup: 441,35m2	75, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	Etablissement «DI»
38	35696 du 18-06-26	Sect P8, bloc 82, Pile 10, Sup: 192m2	49BIS, RUE KINKALA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	OBA Neelvie Ravelle

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 21 août 2026

Paternel Dimitri ELAPIE, Inspecteur général des Impôts, Chef de bureau

COMMEMORATION

La Fondation Mgr Georges Firmin Singha rend hommage à celui qu'on appelait «Mwené pelé»

Créée à Boundji, dans l'archidiocèse d'Owando le 20 octobre 2023, par Xavier Mpougalogui, l'actuel président de la chorale père Paul Ondia de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, en compagnie d'autres personnes, la Fondation Mgr Georges Firmin Singha se fixe pour objectif de pérenniser la mémoire de cette grande figure de l'Eglise catholique du Congo, appelée affectueusement «Mwené pelé», rappelée à Dieu le 18 août 1993, à Brazzaville.

A l'occasion de la commémoration du 33^e anniversaire de la disparition de cet ancien évêque d'Owando et de Pointe-Noire, la paroisse Saint François Xavier de Boundji, dans l'archidiocèse d'Owando, a accueilli dans une ambiance de grande ferveur chrétienne, dans une atmosphère de synodalité ecclésiale et de communion fraternelle du 16 au 19 août 2026, près d'une centaine de pèlerins venus de Brazzaville, Pointe-Noire, ainsi que des paroisses Saint François d'Assise d'Elondji et de Tchikapika.

Dans le cadre de ces journées souvenirs, des activités ont été organisées par la Fondation, savoir, la neuvaine; le pèlerinage sur la tombe de Mgr Georges Firmin Singha; le concert de chants qui a regroupé certaines chorales de l'archidiocèse d'Owando; les témoignages sur le vénéré pasteur à l'honneur et la messe d'action de grâces.

Le lundi 17 août, une conférence centrée sur les témoignages a été animée par les abbés Norbert Otero, curé de la paroisse Saint François Xavier de Boundji et vicaire général d'Owando, Justin Singha et M. Xavier Mpougalogui. De l'avis des conférenciers, l'évêque défunt était un homme de paix qui s'est révélé conciliateur et pacificateur lors des crises sociopolitiques qu'a connues le Congo, et obéissant à sa hiérarchie ecclésiale.



Les prêtres et les membres de la fondation posant avec l'archevêque

Lorsque Mgr Singha arrivait dans une communauté, les enfants s'exclamaient: l'homme de Dieu est là, l'homme d'Owando est là, Mgr Singha est là. C'est pour dire que Mgr Singha a su donner de l'ampleur à cette mission d'Owando dont les missionnaires spiritains ont semé la graine. Autrefois, cette mission s'étendait de la Lefini jusqu'à Betou, frontière de la République Centrafricaine. Un seul souci animait et angoissait Mgr Singha, c'est le manque de vocations sacerdotales pour les jeunes dans un diocèse aussi vaste qu'enclavé. Trois vertus majeures et cardinales ont caractérisé sa vie, savoir, l'obéissance, l'unité et la paix. Toute sa vie durant, il a été obéissant à son Dieu et à sa hiérarchie ecclésiale, surtout



Aimé Singha



L'archevêque bénissant la tombe reconstruite de Mgr Singha

lorsque le Pape Jean-Paul II le nomme évêque de Pointe-Noire, le 17 octobre 1988. Lui, qui était habitué à son diocèse d'Owando enclavé et vaste, ainsi qu'à sa terre natale de Boundji, a répondu favorablement à l'appel du Saint-Père pour aller vivre d'autres réalités ailleurs. «Qui

Seigneur, envoie-moi, pour faire ta volonté». La paix et l'unité étaient son credo, surtout au niveau de sa famille biologique, du clergé et de la nation congolaise. Il bannissait la haine et la division. Mgr Singha a beaucoup souffert, il était malade et admis chez les petites sœurs des pauvres, à Brazzaville. Il ne se plaignait pas quel que soit la souffrance et les angoisses. Le concert organisé à cet effet a connu la présence des chorales père Adolphe Jean Jean de la paroisse Saint François Xavier de Boundji, Saint François d'Assise d'Elondji et de Tchikapika. La communauté paroissiale et les pèlerins ont vibré au rythme d'une célébration eucharistique mémorable le mardi 18 août 2026, à 10h, présidée par Mgr



Mgr Gélase Armel Kema

Gélase Armel Kema, archevêque métropolitain d'Owando et animée par la chorale père Adolphe Jean Jean. Le point d'orgue de cette célébration eucharistique a été l'hommage prononcé sous forme de témoignages par l'abbé Gérard

Ngomoka, aumônier de la Fondation qui a vanté les mérites de l'évêque défunt, en s'appuyant sur le texte de Matthieu 19, 23-30: «Pierre dit à Jésus: Voici que nous avons tout quitté pour te suivre, quelle sera donc notre part. Jésus leur déclara: Amen, je vous le dis, lors du renouvellement du monde, lorsque le Fils de l'homme siégera sur son trône de gloire, vous qui m'avez suivi, vous siégerez vous aussi sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël».

Vers la fin de la célébration eucharistique, l'archevêque d'Owando a béni la tombe reconstruite de Mgr Singha, en l'église Saint François Xavier de Boundji. Des allocutions ont été prononcées par Xavier Mpougalogui qui a présenté les membres de son bureau, dont une religieuse qui s'occupe des finances. Aimé Singha qui a parlé au nom de la famille, a plaidé pour la pérennisation de la mémoire de l'ancien évêque d'Owando et de Pointe-Noire, à travers la construction d'un musée dans la villa Singha. Il a promis de remettre toutes les archives et objets ayant appartenu à Mgr Singha à la Fondation. Le dernier intervenant a été Mgr Gélase Armel Kema qui a salué et remercié la Fondation pour cette initiative louable de pérenniser la mémoire de cet ancien pasteur de l'Eglise. «Jeune séminariste à l'époque, je n'avais pas de relation particulière avec l'évêque d'Owando, notre patriarche. Son amour et la simplicité qui le caractérisaient, ont fait de lui notre père et notre grand-père».

Georges Firmin Singha est né le 23 avril 1924 à Boundji (région de



Xavier Mpougalogui

la Cuvette). Prêtre le 7 octobre 1956 en la basilique Sainte-Anne du Congo et son premier poste de mission fut la paroisse Sainte Radegonde de Tsambitso. Evêque, il est sacré à Rome le 6 août 1972. Il a gouverné le diocèse d'Owando, de 1972 à 1988. Président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), de 1977 à 1986, soit neuf ans aux côtés de l'abbé Dominique Kimbembombo comme secrétaire général. De 1988 à 1993, il est évêque de Pointe-Noire. Il décède le 18 août 1993, à l'âge de 69 ans et inhumé à Boundji.

A rappeler que la Mission catholique de Boundji, créée en 1890 par Mgr Philippe Prosper Augouard, de la Congrégation du Saint-Esprit, a été dédiée à Saint François Xavier, son vénéré patron. Les pères Prat, Epinette, Adolphe Jean-Jean et les sœurs Franciscaines de Marie, savoir, Evance, Andrée, y ont travaillé. Boundji fut une véritable plateforme dans la partie septentrionale du Congo où furent accueillis les enfants venant du sud du Congo. Le clergé missionnaire implanté à Boundji avait brillamment évangélisé cette partie de la terre congolaise en langue maternelle «Mbochi». Ceci pour bien faire pénétrer l'évangile aux originaires du coin qui venaient d'Owando, Oyo, Mossaka, Abala, Ewo. Ils étaient accueillis comme des catéchumènes pour recevoir le baptême et faire le mariage religieux. Les résultats de cet apostolat sont très connus, car Boundji a eu un rayonnement sans précédent.

Pascal BIOZI KIMINOU
De retour de Boundji

RENE MAZELHOT, MEMBRE DE LA FONDATION POUR LA RENOVATION DE MBAMOU

«Restaurer Mbamou est un défi qui devrait impliquer tout le monde»

Les anciens séminaristes de Mbamou se sont réunis en Assemblée générale ordinaire du 1^{er} au 2 août 2026, en présence de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala. Ils ont ainsi retrouvé ce site qui représente une partie de leur vie, et passé en revue tant de souvenirs inoubliables. A cette occasion, ils ont pris l'engagement de sauvegarder ce monument, à travers leur association dénommée «Fondation pour la rénovation de Mbamou». L'un d'entre eux, René Mazelhot Houboukoulou a été abordé par un membre de la Commission diocésaine de communication. Entretien!



***Pouvez-vous vous présenter et nous parler du mobile de vos retrouvailles à Mbamou?**

****Je suis René Mazelhot Houboukoulou, ancien séminariste de Mbamou. Nous faisons partie de la Fondation pour la rénovation ou la restauration de Mbamou.**

Cela fait un crève-cœur de nous retrouver sur notre site d'enfance dont l'état de délabrement a fait que tout le monde réagisse. On a pensé qu'on pouvait rénover quelque chose en ce qui concerne Mbamou, qui est un patrimoine qu'on ne peut regarder mourir. C'est dans ce sens qu'a été créée une Fondation pour la rénovation de Mbamou. Nous sommes venus, ici, pour tenir notre première Assemblée ordinaire.

***Les anciens séminaristes de Mbamou sont nombreux, mais nous n'avons vu que quelques-uns!**

****Il est évident que nous ne soyons qu'un petit groupe à effectuer le déplacement de Mbamou. Motiver tout le monde au même moment n'est pas si évident. En plus, les anciens séminaristes de Mbamou sont un peu partout. Mais, notre objectif est d'atteindre le plus de monde possible pour cette œuvre commune.**

***Comment pensez-vous atteindre tout le monde?**

****Il est bien difficile d'atteindre tout le monde. Mais, nous allons multiplier les campagnes de sensibilisation, les contacts avec tout le monde pour rassurer ceux qui sont encore hésitants ou qui n'ont pas connaissance de l'existence de la Fondation. Car nous sommes tous appelés à participer à cette activité de restauration.**

***C'est tout un rêve, tout un défi!**

****Effectivement, il s'agit d'un défi, étant donné que c'est poignant de se retrouver ici, 50 ans, 55 ans voire 60 ans après, et trouver ce site qui fait partie de notre vie dans un tel état. D'ailleurs, il y en a de ceux qui versent des larmes en voyant ce qu'est devenu Mbamou. Et le défi consiste à pouvoir réaliser quelque chose pour faire revivre ce site.**

***Le défi est bien grand, au regard de ce qu'il faut entreprendre pour que Mbamou retrouve l'essentiel de sa splendeur!**

****Absolument! C'est pour cela que nous aimerions impliquer le plus de monde possible dans cette œuvre de restauration. L'évêque, qui a pris activement part aux travaux de cette assemblée, ne cesse de nous encourager et de nous accompagner dans cette œuvre.**

***Il faut du courage et de l'audace pour espérer revoir Mbamou dans sa plus belle robe!**

****C'est bien dit! Chacun est appelé à apporter sa pierre. De même, nous sommes heureux de voir autant de jeunes qui ont voulu marcher, justement, pour faire revivre Mbamou. On pourrait faire de Mbamou un lieu de pèlerinage!**

Propos recueillis par

Fredh-Frédéric KOUKIMOUKA

Commission Diocésaine de Communication de Kinkala

REMERCIEMENTS

Les enfants N'Kouka Koudissa et leurs parents paternels et maternels remercient La Supplique de la paroisse Jésus-Ressuscité de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans et celle du diocèse; les agents de La Semaine Africaine; les membres de la Légion de Marie de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké; les amis et connaissances pour leurs marques de soutien et de compassion à la suite du décès de Mme Anasthasie MIKEMBI survenu le 29 juillet 2026 à Brazzaville. Elle a été inhumée le 19 août 2026 au village Mbamou Séminaire.



Sincères remerciements et profonde gratitude.

JOURNEES PROVINCIALES DE LA JEUNESSE DE LA PESO

Les jeunes invités à l'entrepreneuriat et au renforcement de la fraternité

La troisième édition des Journées provinciales des jeunes (JPJ) de la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO) qui regroupe l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses suffragants de Dolisie et de Nkayi, s'est tenue du 31 juillet au 2 août 2026, à la paroisse Saint Jean Bosco, patron des jeunes, dans l'archidiocèse de Pointe-Noire.

A tour d'un seul idéal: grandir dans la foi; renforcer la fraternité et renouveler l'engagement au service de l'Eglise et de la société. Elle avait pour thème principal: «*Que personne ne méprise ta jeunesse, mais sois un modèle pour les fidèles, en parole, en conduite, en charité, en foi, en pureté.*» (Timothée 4:12).

Un thème en lien étroit avec l'actualité, mieux, le contexte. Tant la jeunesse congolaise, en général, et celle de l'Eglise, en particulier, est aujourd'hui exposée à plusieurs calamités, notamment la drogue, la concupiscence et la violence. Des antivaleurs liées, en grande partie, aux difficultés socioéconomiques que connaît la société congolaise, du fait du chômage et de la pauvreté imputables essentiellement à la crise économique que traverse le pays depuis plus d'une décennie.

Ces Journées ont été un cadre privilégié de rencontre, de communion et de formation. Elles ont permis aux jeunes de différents horizons de partager leurs expériences, de découvrir la richesse de leurs communautés et de vivre concrètement la communion ecclésiale.

Trois jours durant, les participants ont pris part aux célébrations eucharistiques, ont partagé un temps de prière, d'enseignements, d'échanges en groupes et de témoignages. Ces activités ont offert aux 198 jeunes participants des repères pour mieux répondre aux défis de leur époque et approfondir leur relation avec le Christ. Ils ont bénéficié des enseignements donnés par NN.SS Toussaint Ngoma Foumanet et Jean-Claude Makaya Loemba, respectivement

évêque de Dolisie et évêque émérite de Pointe-Noire.

Au-delà de la formation spirituelle, ces Journées ont été un moment de joie et de convivialité ponctuées par des animations culturelles, artistiques et sportives. C'était des moments de détente qui ont favorisé le brassage des jeunes des trois diocèses pour un renforcement mutuel d'amitié, à l'esprit de Jean Bosco. Ces Journées se sont inscrites dans la dynamique de responsabilité, dans un esprit synodal de l'Eglise-Famille de Dieu, porteuse d'espérance. Elles ont été pour chaque participant, l'occasion de redécouvrir sa vocation de baptisé, son rôle et sa mission dans l'Eglise, en se laissant guider par l'Esprit Saint, afin de devenir des témoins de l'Evangile au sein des familles, des paroisses, des écoles et dans leurs milieux de vie.

Le dimanche 2 août 2026, 18^e dimanche ordinaire de l'année liturgique A, les 198 jeunes ont clôturé leurs travaux par la messe célébrée en l'église Saint Jean Bosco de Tié-Tié, par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire.

Des centaines d'autres jeunes venus des diocèses de Dolisie et de Nkayi se joints aux participants. Deux évêques ont concélébré cette eucharistie: NN.SS Toussaint Ngoma Foumanet et Jean-Claude Makaya Loemba. Aussi, de nombreux prêtres de la province dont l'abbé Nance Farel Djembo Batchi, vicaire général et le père Patrick Mpama, curé de la paroisse Saint Jean Bosco.

Les Journées provinciales de la jeunesse sont un moment de haute portée spirituelle. «Organisées de-



Des jeunes remplis de joie après avoir écouté les conseils de leur évêque

puis un moment déjà, ces Journées constituent un cadre privilégié de rencontre, de communion et de formation. Elles permettent aux jeunes de différents horizons de partager leurs expériences, de découvrir la richesse de leurs communautés et de vivre concrètement la communion ecclésiale», a signifié l'abbé Joseph Nguentaridi, responsable de la Commission média de l'archidiocèse de Pointe-Noire, rendant public le communiqué final.

«Travailler pour gagner sa vie, afin de rompre avec la posture d'assisté pour devenir autonome et ne pas s'éloigner de Dieu», a indiqué l'archevêque de Pointe-Noire, aux jeunes de la Province ecclésiastique du sud-ouest. Pourtant, au commencement était la paresse, surtout en milieu jeune. «Vous êtes aujourd'hui des jeunes du Sopeka ou Sombela ngai, pesa ngai, kabela ngai (achète-moi quelque chose, donne-moi, partage-moi). Voilà ce que sont devenus nos jeunes: ils ont toujours des problèmes à poser. Ce sont des éternels assistés», a souligné Mgr Abel Liluala, dans son homélie.

Cette posture d'éternelle assistée expose la jeunesse à la manipulation qui n'est autre que l'œuvre du diable, car ce dernier a pour attributs la mal-

honnêteté, la paresse et l'indifférence à l'œuvre du Seigneur et aux préceptes divins. D'où ce conseil: «Que rien, même les difficultés ne te sépare pas de Dieu. N'acceptez pas que l'on fasse de vous des marionnettes. Pour que vous ne deveniez pas des marionnettes, il faut que vous travailliez. Pour travailler, vous devez entreprendre, parce que, les opportunités d'entrepreneuriat, ce n'est pas ce qui manque».

Puis, l'archevêque a rappelé le Forum social sur l'entrepreneuriat des jeunes chrétiens tenu en août 2025, à Pointe-Noire, sous la supervision du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso. Pour leur part, les jeunes de la PESO ont, par la voix du frère David Ngoma, responsable des jeunes de la paroisse Saint-Pierre Claver, exprimé leur gratitude aux ouvriers apostoliques pour leur sollicitude envers la jeunesse. Ils ont promis, à cet effet, de traduire dans les faits les enseignements reçus au cours de ces Journées.

Abbé Joseph NGUENTARIDI
(responsable de la Commission média de Pointe-Noire) et
John NDINGA NGOMA

XXII^e DIMANCHE ORDINAIRE A

«Si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même»

Textes: Jr 20,7-9; Ps 62(63) Rm 12,1-2; Mt 16,21-27

Frères et sœurs,

Après avoir reçu les éloges de Jésus le dimanche dernier, Pierre reçoit une parole forte, de la part de Jésus en raison de son refus de la souffrance. Eh oui, passe derrière moi satan. Une manière de dire que celui qui veut suivre Jésus doit porter sa croix en effet, la croix est le signe du salut, signe de victoire et de libération pour Hans Urs Von Balthasar, la souffrance de la croix est le lieu où se révèle l'amour de Dieu dans son extrême profondeur. Prendre sa croix, c'est choisir l'amour, le pardon et la réconciliation. C'est revêtir le manteau de douceur et de paix. C'est donner de soi pour que l'autre puisse vivre; prendre sa croix, c'est aussi apprendre à supporter les autres à vivre de l'amour du prochain. Emmanuel Levinas le dit en ces termes: «L'amour du prochain ne se réduit pas à un sentiment ou à une fusion émotive. C'est une responsabilité asymétrique et infinie qui s'impose à moi face au visage de l'autre». Et l'évangile nous enseigne aussi que la vie se trouve dans le don, celui qui vit pour lui-même finit par s'enfermer mais celui qui donne sa vie par amour découvre une liberté beaucoup plus grande. Pour recevoir il faut savoir donner. Jésus nous enseigne aussi que nous pouvons posséder beaucoup de choses et perdre l'essentiel. Nous pouvons avoir du succès, le pouvoir, la richesse, les relations mais si nous perdons Dieu, l'amour et notre âme qu'avons-nous réellement gagné? Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme.

Frères et sœurs,

La croix n'est pas un signe que Dieu est absent, c'est un moyen ultime pour s'unir au Christ dépouillé. Jésus ne nous promet pas une vie sans croix mais il nous promet de marcher avec nous dans l'épreuve et dans les difficultés. La croix ouvre sur la résurrection. Jérémie traverse les épreuves, les moqueries mais n'abandonne pas. La Parole de Dieu est comme un feu brûlant dans son cœur, il ne peut la garder pour lui. Et Saint Paul nous invite à nous offrir à Dieu; une offrande totale; le prophète Jérémie nous invite à la fidélité, tandis que Saint Paul nous enseigne aussi comment vivre cette fidélité. Etre chrétien ce n'est pas vivre sans difficulté mais il faut les accepter et suivre le Christ car Dieu ne nous abandonne jamais. Ainsi, puissions-nous dire avec Sainte Thérèse de Lisieux: «A moi le Pain du Saint Ciboire, à moi le trésor de la Croix, avec l'Hostie, avec ton céleste secours, j'attends en paix, dans l'autre vie le bonheur qui dure toujours». Thérèse unissait intimement l'obscurité de sa foi au mystère de la croix. Mon frère, ma sœur, en ce dimanche, suivons Jésus sur le chemin de la croix!

Amen!

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse sainte Thérèse de Ngambio
(Archidiocèse de Brazzaville)

UDIOCESE DE KINKALA

Guidés par leur évêque, les jeunes se sont ressourcés à Mbamou

Du 30 juillet au 2 août 2026, environ 500 jeunes ont participé à un pèlerinage à Mbamou, dans une atmosphère de foi, de fraternité et de communion ecclésiale. Réunis autour de leur évêque, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, les jeunes pèlerins ont vécu un temps fort de prière, de partage et de renouvellement de leur engagement chrétien.

Venus de différentes paroisses du diocèse: cathédrale Sainte Monique, Notre-Dame du Suffrage, Saint Michel des saints de Mbanza-Nkandi de Kinkala, Notre-Dame Auxiliatrice de Voka, Saint Jean XXII de Louingui, Saint Philippe de Kibouendé, Sainte Jeanne d'Arc de Madzia, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Missafou, Saint Joseph Artisan de Kinkembo, Saint Paul de Mbamou, les jeunes ont convergé vers Mbamou, marchant sur environ 22Km, avec le désir de vivre ensemble une expérience spirituelle profonde, accompagnés de leur évêque. Dans la ferveur des chants, des prières et des moments de méditation, ils ont bravé les sentiers sablonneux et témoigné d'une jeunesse apte à faire rayonner l'Eglise et à prendre entièrement sa place dans la mission.

La présence de l'évêque a don-

né une dimension particulière à ce rassemblement. En marchant aux côtés des jeunes, en priant avec eux et en partageant leur quotidien, le pasteur propre du diocèse a manifesté la proximité de l'Eglise avec sa jeunesse. Cette communion entre l'évêque et les jeunes a constitué l'un des moments forts du pèlerinage.



L'emblématique édifice qui autrefois abritait le séminaire de Mbamou



Mgr Ildevert Mouanga entouré des jeunes, au sortir de la messe

Le pèlerinage a été l'occasion pour les participants de redé-

couvrir le sens de la marche chrétienne. Au-delà du déplacement physique, il s'agissait surtout d'un chemin intérieur: se rapprocher du Christ, approfondir sa foi et repartir avec une espérance renouvelée.

A travers les célébrations eucharistiques, les enseignements sur l'usage responsable des réseaux sociaux donné par le docteur Fredh-Frédéric Koukimouka, sur les risques de la débauche et de la drogue par M. Bonheur Bivoumboukoulou, les sacrements de guérison et de réconciliation par l'abbé Florian Miantama, les temps de prière et les échanges fra-

ternels, les 500 jeunes ont été invités à devenir davantage des témoins de l'évangile dans leurs familles, leurs paroisses et dans la société.

Dans le cadre de l'accompagnement pastoral, l'évêque a encouragé les jeunes, comme disciples du Christ, «à savoir se préoccuper des misères des autres, à savoir être attentifs. Car l'indifférence tue. Le disciple doit savoir porter au Christ la misère de son frère, de sa soeur, les préoccupations de ce monde». Ce pèlerinage, a souligné l'évêque, fait partie d'un retour aux sources. Car Mbamou, en dehors du fait d'être le premier poste administratif avant qu'il ne soit transféré à Kinkala, est la première mission du diocèse. Aujourd'hui, ce lieu qui a formé d'innombrables figures de notre Eglise et de nombreux cadres, ne devrait pas mourir. Il devrait être maintenu en vie. «Cela coûte en énergie, en finances. Mais il n'y a pas d'autre choix. C'est la raison d'un prêtre résident à Mbamou», a-t-il précisé.

Mbamou a été un lieu de communion puisque le pèlerinage a également favorisé la rencontre entre jeunes issus de différents horizons. Dans la simplicité du partage et de la fraternité, les

barrières se sont estompées pour laisser place à une véritable communauté de foi, avec la découverte d'un ami inconnu, pour instaurer un réseau de fraternité entre les jeunes du diocèse.

Cette expérience vécue à Mbamou rappelle que les grands rassemblements de jeunes constituent des moments privilégiés pour fortifier la communion ecclésiale. Ils permettent aux jeunes de se découvrir, de prier ensemble et de comprendre qu'ils ne sont pas seuls dans leur marche chrétienne. Au terme du pèlerinage, les 500 participants sont repartis avec une mission: faire fructifier ce qu'ils ont reçu et être, dans leurs milieux de vie, des artisans de paix, de fraternité et d'espérance.

Bien plus qu'un simple rassemblement, le pèlerinage de Mbamou a été une véritable marche de foi, une rencontre avec le Christ et un moment privilégié de communion entre les jeunes et leur pasteur, a souligné le père Jonas Mukala, aumônier diocésain de la jeunesse.

Fredh-Frédéric KOUKIMOUKA

Commission Diocésaine de Communication

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

INTERVIEW DE GHISLAIN BOUNGOU BAKALA

Toutes les cultures sont susceptibles d'être affectées par les maladies

Ghislain Bounkou Bakala, ingénieur de développement rural, spécialiste en phytopathologie, chef de service Laboratoire de biotechnologie, au centre national de lutte contre les maladies des cultures, structure relevant du ministère de l'Agriculture et de l'élevage, dans une interview édifie que toutes les cultures sont sujettes à la maladie.



Ghislain Bounkou Bakala

***Quelles sont les principales maladies des cultures au Congo?**

**Il y en a plusieurs. Tout ce qui arrive aux humains atteint aussi les cultures. Toutes les cultures tombent malades.

*** Quelles sont les cultures les plus menacées de maladies?**

**Je peux vous parler des cultures qui sont plus consommées ici chez nous. Il y a le manioc. Cette culture est beaucoup attaquée par des maladies. Les cultures produisant les fruits tombent aussi malades, par exemple les agrumes, même les cultures maraîchères. Nos cultures préférées comme la banane, les mangues, les oranges et bien d'autres, ne sont pas aussi épargnées.

***Les pesticides utilisés ne sont-elles pas à l'origine de ces maladies ?**

**C'est comme chez les humains, lorsque vous prenez mal un produit, cela peut vous

intoxiquer. Ainsi donc, les produits chimiques que nous utilisons sur les cultures peuvent causer certains symptômes de maladies. C'est pourquoi on parle de délai de rémanence, c'est-à-dire lorsqu'on applique ces produits, il faut attendre un temps avant de récolter les cultures.

***Votre centre mène-t-il des études sur les maladies à l'origine des changements climatiques?**

**Chaque être vivant vit en fonction des températures. Il arrive parfois à un certain moment qu'on constate qu'il y a moins ou beaucoup de moustiques. Cela veut dire qu'il y a un moment de la saison où les microbes peuvent se proliférer, c'est-à-dire se développer plus vite et les maladies commencent aussi à se développer. Il y a des moments où vous constatez que la saison est paisible. Mais si vous apportez les conditions favorables aux microbes, ils se développent rapidement. Les moments fa-

vorables n'existent pas. Les maladies sont toujours permanentes.

***Comment le centre se déploie-t-il pour faire face à ces maladies?**

**Le centre national de lutte contre les maladies des cultures fonctionne à base d'un budget de transfert. Nous avons reçu la dernière subvention en 2017. Depuis cette date, nous n'avons plus mené d'activités. Ce que nous faisons actuellement, c'est apporter seulement des renseignements aux usagers. Nous ne pouvons pas être sur le terrain pour faire la surveillance épidémiologique, pour comprendre comment les maladies évoluent. Par exemple, quand la mosaïque attaque le manioc, on peut enregistrer presque 90 % de pertes. Pour y faire face, il faut une opération de traitement, en produisant une grande quantité de boutures pour les remettre aux populations, afin qu'elles produisent des bons rendements.

***Actuellement la production des agrumes est très faible. Que faire pour l'augmenter?**

** Concernant la situation des agrumes, les vergers ont vieilli. Pour résoudre ce problème, il faut les rajeunir et en étendre les superficies.

*** Quelles sont les perspectives sur nos cultures?**

** Ceux qui sont dans les zones éloignées de Brazzaville, s'ils constatent une maladie, ils doivent nous faire signe. Aujourd'hui avec le digital, on peut faire des images et les envoyer pour analyse, en vue de comparaisons, afin d'éviter la propagation sur l'ensemble du territoire national. Il ne faudrait pas que de telles situations arrivent sur les cultures, surtout que nous sommes toujours dépendants de l'étranger.

***Un message?**

**Je m'adresse aux producteurs agricoles, qu'ils sachent qu'il y a un ministère de l'Agriculture et de l'élevage, possédant un ensemble de services habilités dans tous les domaines de l'agriculture, comme la mécanisation, les arbres fruitiers, le maraîchage, les cultures vivrières, etc. Ils doivent se rapprocher de ces services pour obtenir les bonnes informations permettant d'acquérir des connaissances appropriées, afin d'augmenter leurs rendements.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

ASSOCIATION AVENIR NEPAD CONGO

Un rapport appelle à renforcer la transparence du processus électoral

L'association Avenir NEPAD Congo a présenté, samedi 25 juillet à Brazzaville, un rapport de veille citoyenne consacré à l'élection présidentielle de mars 2026. Organisée dans le cadre du premier Café citoyen du projet «Demos et Débats – République du Congo», cette rencontre a réuni des journalistes et des représentants de la société civile.



Représentants et journalistes réunis lors du Café citoyen

Financé par l'Ambassade de France à travers le Fonds d'appui aux médias et à l'intégrité de l'information, ce projet vise à promouvoir le débat démocratique, renforcer l'esprit critique face à la désinformation et favoriser la participation citoyenne aux questions de gouvernance.

Présentant le rapport, le coordonnateur du projet, le Dr Etanislav Ngodi a expliqué que cette veille citoyenne ne constituait pas une mission officielle d'observation électorale, mais une démarche indépendante destinée à documenter les différentes étapes du processus électoral. A cet effet, 75 observateurs citoyens ont été déployés dans plusieurs départements du pays, afin de recueillir des informations à travers des observations de terrain, des entretiens, l'analyse des réseaux sociaux et des documents officiels.

Ce rapport met en évidence plusieurs constats relatifs aux phases préélectorale, électorale et postélectorale. Parmi les principaux points relevés figurent des difficultés liées à la fiabilité des listes électorales, des interrogations sur l'équité de la couverture médiatique, la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux, ainsi que les effets de la coupure des télécommunications le jour du scrutin.

Les auteurs soulignent toutefois que l'élection s'est déroulée dans un climat globalement apaisé, avec la participation de plusieurs candidats, tout en estimant que certains dysfonctionnements méritent d'être corrigés, afin de renforcer la confiance des citoyens dans le processus électoral.

Les échanges avec les journalistes ont porté notamment sur la méthodologie utilisée pour évaluer la couverture médiatique, le niveau de participation des électeurs et les perspectives de mise en œuvre des recommandations formulées. Les responsables du projet ont indiqué que leur objectif n'était pas d'influencer les prochaines échéances électorales, mais de proposer des pistes d'amélioration à travers un dialogue permanent avec les institutions concernées.

Le rapport sera prochainement diffusé auprès des pouvoirs publics, des partis politiques, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des organisations de la société civile, afin d'alimenter les réflexions sur les futures réformes électorales.

Darchevie KETTE BONAZEBI

Avis de recrutement d'un juriste, contrat à durée déterminés (1AN)

Employeur: Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF) Mis en œuvre par The Aspinall Foundation (TAF) en collaboration avec Conservation Justice (CJ)
Lieu de travail: Brazzaville, avec des déplacements réguliers à l'intérieur du territoire congolais.

Langue de Travail: Français

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le juriste exerce ses fonctions sous la supervision de la Coordinatrice régionale Congo-Gabon du projet GUARD Wildlife, du coordinateur du PALF, et en lien fonctionnel avec Conservation Justice. Il aura pour entre autres tâches:

- Appuyer les autorités et les forces de l'ordre dans leurs activités de lutte contre le trafic illégal de faune sauvage;
- Organiser et participer aux opérations menées avec les partenaires du PALF;
- Suivre les affaires liées à la criminalité faunique;
- Rédiger des analyses juridiques relatives aux infractions constatées;
- Assister aux audiences liées aux affaires initiées par le PALF et ses partenaires;
- Assurer le contact avec les membres des professions judiciaires, les forces de l'ordre, les autorités administratives et le ministère en charge des Eaux et Forêts.

Qualifications académiques

- Diplôme universitaire en droit (Licence/Master ou équivalent), avec une spécialisation en droit pénal, droit de l'environnement ou droit public constituant un atout.

Expérience professionnelle

- Au moins deux ans d'expérience professionnelle pertinente en matière juridique, judiciaire ou de lutte contre la criminalité faunique;
- Une expérience de collaboration avec des ONG de conservation, des autorités judiciaires ou des organisations internationales (UNODC, INTERPOL, CITES) constitue un atout;
- Connaissance du cadre juridique congolais relatif à la faune sauvage et aux forêts appréciée.

Compétences et aptitudes

- Bonnes capacités rédactionnelles et analytiques en français;
- Capacité à travailler en équipe et à coordonner avec de multiples partenaires;
- Rigueur, discrétion et disponibilité pour des déplacements réguliers à l'intérieur du pays;
- Maîtrise des outils bureautiques courants (Microsoft Office).

Dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier complet comprenant :

- Un curriculum vitae détaillé et actualisé, mettant en évidence les expériences pertinentes pour le poste;
- Une lettre de motivation exposant les raisons de l'intérêt pour le poste et la valeur ajoutée du candidat;
- Les coordonnées de trois références professionnelles pertinentes;
- Une copie des diplômes et attestations pertinents.

Les dossiers de candidature devront être transmis par voie électronique à tiffany@conservation-justice.org

OFFICE NOTARIAL

MAITRE DIEUDONNÉE EBAKANI

01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville
B.P: 1143 Tél.: +242.06.670.58.09; Email.: offnotebakani@gmail.com République du Congo.

«BAOO SHOPPING»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE

CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 F.CFA

SIEGE SOCIAL: BRAZZAVILLE 39, RUE MATOUBA ABRAHAM,
QUARTIER CHÂTEAU D'EAU, ARRONDISSEMENT 1 MAKELEKELE
RCCM: CG-BZV-01-2026-B12-00184

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'Etude de Maître Dieudonnée EBAKANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le seize juillet deux mil vingt-six, enregistré le dix-sept juillet deux mil vingt-six, à la recette des Impôts de Baongo, sous le Folio 122/005, n°4167, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale: BAOO SHOPPING SARL.

Siège social: est fixé à Brazzaville 39, rue MATOUBA Abraham, quartier château d'eau, arrondissement 1 Makélékélé.

Durée: 99 ans, à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Le Capital social: un million FCFA (1.000.000), divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) FCFA chacune numérotées de un (01) à cent (100), entièrement souscrites, libérées et attribuées aux deux (2) associés.

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de FCFA un million (1.000.000).

Objet social: la société a pour objet directement et indirectement au Congo et à l'étranger: la vente des vins, boissons importées et la vente des boissons locales.

Et, généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Gérance: Madame BIMPOUDI N'SONA Dalvy Ninèle Princia, demeurant à Brazzaville, a été nommée gérante de la société conformément à la troisième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la société en date du dix-huit février deux mil vingt-six. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2026-B12-00184.

Pour insertion légale

ECONOMIE FORESTIERE

Les produits forestiers non ligneux contribuent aussi au PIB

Un accord du programme national de développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) a été signé le 4 août 2026, à Pointe-Noire, entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Objectif affiché: faire que le secteur contribue au Produit intérieur brut (PIB).

L'accord a été signé par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, Mme Adama-Dian Barry, représentante du PNUD et Mohit Agrawal, directeur de la société Arise PICP, partenaire opérationnel pour l'exécution du programme national des produits forestiers non ligneux.

Ce programme devrait confirmer l'ancrage du Congo dans les politiques internationales en lien avec les textes et mécanismes dont les objectifs du développement durable (ODD), l'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et les Accords de partenariats volontaires (APV / FLEGT), ainsi que le règlement de l'Union européenne contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Si depuis les indépendances, l'exploitation forestière au Congo se résume officiellement au bois, sous la canopée, il y a pourtant d'autres produits que les humains prélèvent pour des besoins de subsistance: alimentation, pharmacopée, esthétique, etc. Ce sont donc des produits autres que le bois, d'une valeur économique non négligeable, à telle enseigne que le Gouvernement avait créé le Centre de valorisation des produits forestiers non ligneux (CVPFNL) par décret n° 2013-228 du 7 juin 2013, fixant création, attributions et organisation de cette structure publique sous tutelle du ministère de l'Economie forestière.

Selon Eric Kinkonda Koubemba, directeur du CVPFNL, «ce programme, d'une durée de huit ans, aura pour zone d'intervention les départements de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, du Pool, du Niari, du Kouilou et de la Cuvette-Ouest. Son coût global est de



Pendant la signature de l'accord

24, 99 millions de dollars, soit plus de 14,41 milliards de francs Cfa. La contribution du Congo sera de 30 % et le reste par le PNUD.

Ce programme devrait bénéficier à 50 % de jeunes, 30 % de femmes et 20 % de personnes vulnérables. Le projet devrait générer un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de francs Cfa. Les produits concernés sont le miel, les huiles essentielles, le poivre noir et le champignon.

L'économie congolaise emprisonnée dans l'exploitation du pétrole (plus de 80 % du budget), les recettes fiscales issues de l'exploitation du bois ne sont que de 20 milliards de francs Cfa par année, soit une contribution d'à peine 5,6 % au PIB. L'objectif du programme est de faire que la contribution des PFNL, non documentée jusqu'ici, apporte sa part pour que le secteur forestier contribue désormais à hauteur de 12 % au PIB. Un véritable challenge !

Si le Congo mise sur une gouvernance forestière participative, le Gouvernement en appelle à une mobilisation collective pour l'exécution du programme à venir. «La réussite de ce programme repose désormais sur notre mobilisation collective. J'appelle donc chacun à prendre pleinement sa part : l'Etat, pour garantir les budgets, assurer la cohérence des politiques publiques, créer un environnement favorable à l'investissement et faciliter l'accès aux marchés; le PNUD

et les partenaires techniques et financiers, pour identifier des financements susceptibles d'accompagner durablement le secteur privé», a souligné Mme Rosalie Matondo. Ce programme est une véritable aubaine pour les entrepreneurs congolais déjà engagés dans la valorisation des PNFL. «Ce programme est une opportunité pour nous. Nous allons en servir pour valoriser et vulgariser les produits de la ruche. Beaucoup de personnes ne connaissent que le miel, alors qu'il y a bien d'autres produits plus précieux que le miel. C'est le cas de la gelée royale, de la cire d'abeille, du venin d'abeille et de la propolis», a promis Habib Tchibinda, responsable de la production au sein de la coopérative agropastorale YA DIYI.

Mais, il y a des défis à relever, à l'instar des difficultés d'organisation, de transformation, de conditionnement, de certification et d'accès aux marchés. Et le PNUD est déjà en ordre de bataille pour accompagner le Congo. «Le PNUD accompagnera le Gouvernement dans cette démarche», a déclaré Mme Adama-Dian Barry. L'accompagnement du PNUD s'accomplira à travers son expertise en matière de gouvernance, d'économie verte, d'autonomisation économique des femmes, de développement de chaîne de valeurs et bien d'autres.

John NDIINGA NGOMA

CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Valoriser les compétences

Les étudiants de licence 2 du Groupe Académia EDS, une école privée de l'enseignement supérieur, de la faculté des sciences juridiques, fréquentant la filière de droit privé & de droit public, ont été soumis mercredi 19 août 2026, au siège de l'école, à Brazzaville, à des exercices de compétition de plaidoirie et d'un procès fictif. Ces exercices pédagogiques ont permis aux étudiants un passage de la théorie des chaires universitaires à la pratique pour s'incarner dans l'arène de la réalité, de la conviction et du verbe. Le but visé est de valoriser les compétences pour préparer la nouvelle élite à la maîtrise de la pratique.

Les exercices ont été placés sous l'égide d'Eli Ngo, promoteur du Groupe Académia EDS, avec l'appréciation de deux membres du jury. Ce jury a eu comme président Philippe Bataille, avocat honoraire au barreau de Versailles, magistrat des tribunaux français, avec comme membre Bovaris Bango, enseignant. Le concours du plaidoyer et le procès fictif ont permis aux étudiants de captiver l'auditoire, comme des juristes à manier la loi, des stratèges à résoudre des cas complexes et des orateurs à faire vibrer la vérité et non à réciter des leçons. Ces jeunes talents ont été façonnés à plaider et à monter à la barre avec leurs arguments, à corriger leurs doutes et à éveiller leur courage.

Le tournoi de plaidoirie a permis de valider la note majeure du second semestre de licence 2. Il a préparé les étudiants aux grands concours internationaux d'éloquence juri-



Photo de famille à la fin des exercices pédagogiques

dique et aux carrières de la magistrature et du barreau.

Lançant le concours, Eli Ngo, en qualité de promoteur, a dit: «Ce jour est un rendez-vous de l'excellence. Le «made in Académia», ce ne sont pas des mots gravés sur un prospectus. C'est un pacte avec la rigueur. C'est le reflet de l'enseignement supérieur: former des esprits qui ne subissent pas le monde, mais qui le façonnent. C'est l'alliance indissociable entre le savoir académique le plus pointu et la maîtrise de la pratique la plus exigeante». Pour l'étudiante en deuxième année de droit, Mercia Joëlle Zala, «J'ai bien aimé cet exercice, parce que j'ai des problèmes de prendre la parole en public. Cet exercice m'a permis de m'exprimer devant un public. Le thème qu'on nous a attribué je l'ai trouvé intéressant. Il a porté sur « la justice traditionnelle face au droit positif». J'ai été contente de défendre la loi traditionnelle parce que c'est notre héritage. C'est important de faire cet exercice qui nous a permis de connaître le monde dans lequel nous nous projetons, le monde des

juristes». Pour sa part, étudiant en licence 2 de droit, Consolé Kaya s'est exprimé sur ce concours de plaidoirie. «Notre thème a été sur «L'espace numérique et les libertés individuelles», j'ai plaidé pour le renforcement des prérogatives de contrôle de l'Etat et l'usage de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour préserver l'ordre public. L'Etat doit avoir une main mise sur ces technologies. Cet exercice nous pousse à devenir des juristes professionnels».

Philippe Bataille a donné ses impressions à la fin des exercices pédagogiques. «Dans l'ensemble, j'ai trouvé qu'il y a de la qualité. Les candidats ont fait de leur mieux. Chacun a fait des recherches pour avoir les moyens de l'argumentation». Plusieurs critères ont été mis exergue, par exemple pour le raisonnement et la qualité oratoire dont, entre autres, la rigueur juridique, l'utilisation judicieuse de la loi, de la doctrine ou de la jurisprudence.

Philippe BANZ

GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO

Le Pool offre davantage d'opportunités d'investissement

Dans le cadre de la deuxième édition de la Foire agricole du Congo (G.F.A.C.), organisée sur le thème: "Nourrir la nation, et honorer la patrie", une Journée départementale a été consacrée au département du Pool mardi 18 août 2026, au site de la foire à Bambou-Mingali, dans le département du Djoué-Léfini. C'est Jules Monkala Tchoumou, préfet du Pool qui a donné le coup d'envoi des activités, en présence de la délégation des autorités, cadres, parlementaires et différentes autres catégories de ce département, dans une atmosphère studieuse et festive.



Après la visite du stand, le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou édifie la presse

Des panels consacrés aux perspectives agricoles, pastorales et économiques du département ont eu lieu. Entre autres, sur: "L'économie rurale dans le département du Pool", de la Fondation Rosalie Matondo, présentée par Christian Malonga, son coordonnateur; "Cacao d'excellence vénézuélien: les normes et la qualité sont-elles essentielles pour reconquérir le marché national et international", par Mme Yaneth Aguilar; "Ma qualité, ma fierté, les normes et la qualité", de l'Agence congolaise de normalité et de la qualité (ACONOQ), par Jean-Jacques Ngoko Mouyabi son directeur général. Il y a eu également la visite du stand dédié au Pool; la dégustation des mets traditionnels et les danses du terroir...

Intervenant au nom des cadres et ressortissants du Pool, Jules Monkala Tchoumou a salué l'action du Gouvernement et particulièrement celle du ministère de l'Agriculture et de l'élevage: «L'institution des Journées départementales constitue une véritable innovation et une opportunité. C'est donc avec beaucoup de

fierté que le Pool se présente aujourd'hui devant la nation. Le Pool est une terre agricole, grenier du Congo, en général, et en particulier de Brazzaville dont il est fier d'alimenter. L'agriculture y constitue une activité essentielle des populations, et demeure au cœur de leur vie économique et sociale».

D'après Romuald Nzonzi, directeur départemental de l'agriculture et Simon Pierre Bahamboula, de l'élevage, qui ont présenté à tour de rôle, les opportunités agricoles du Pool. «Ce département joue un rôle stratégique, il regorge des potentialités pour devenir un véritable pôle agricole... En terme de cultures vivrières, il possède différentes variétés. Cependant, il a été relevé que le secteur agricole congolais en général, ne se situe pas encore, au niveau de celui des pays émergents. S'agissant de l'élevage, il est dominé par le système traditionnel extensif. Comme perspectives, il est prévu le développement de l'agroforesterie».

Le Pool a-t-on appris, «est un territoire de reconstruction et de

résilience. Sa proximité avec la capitale, ses terres fertiles, ses ressources en eau et en énergie renouvelable en font une zone stratégique pour l'agriculture intensive, l'agro transformation, l'électrification rurale et le transport logistique. C'est une terre d'impact, où les investisseurs peuvent conjuguer, rentabilité et développement inclusif».

«C'est la renaissance d'un département. Le Pool qui renaît est un Pool qui recouvre sa gaité, sa joie de vivre et qui adresse désormais un massage aux investisseurs, il y a la paix chez nous, venez investir chez nous. Cette renaissance est indissociable de la paix et de la patience du Président de la République», a souligné le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou.

Pour la ministre Rosalie Matondo de l'Economie forestière, qui avait à ses côtés Yvonne Adélaïde Mougany, députée de Mindouli I, «le Pool ne veut plus seulement être le département dont on parle pour son passé. Il entend désormais être celui dont on parlera pour ses productions, sa culture, ses investissements et son avenir».

Alain-Patrick MASSAMBA

TRANSFORMATION NUMERIQUE

L'IGN et PRATIC s'engagent pour numériser les données géospatiales

Faire des cartes un levier de décision, d'innovation et de développement. C'est l'ambition portée par le protocole d'accord signé le 11 août 2026 à Brazzaville, entre l'Institut géographique national (IGN) et l'ONG Promotion, Réflexion et Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication (PRATIC). Un partenariat qui ouvre la voie à la numérisation, la sécurisation et la valorisation des données géospatiales congolaises.



Le DG de l'IGN et le président de PRATIC signant le protocole d'accord

Pour le professeur Étienne Paka, cet accord marque une étape importante dans la transformation de l'IGN. L'institution, opérateur national de référence en matière de données géospatiales, assure notamment la collecte, la production, le traitement et la diffusion des informations relatives au territoire national. Selon lui, ces données constituent un outil indispensable à la prise de décision et à l'élaboration des politiques publiques.

Le directeur général a souligné la nécessité pour l'IGN de passer davantage de la cartographie analogique à la cartographie numérique. Il considère la signature de cette convention comme un premier pas vers cette transition, qui devra être accompagnée par d'autres ini-

tiatives. De son côté, Luc Missidimbazi a expliqué que le partenariat prévoit notamment la création d'un espace regroupant des cartes numérisées et dynamiques. Il sera également question de sécuriser, authentifier et certifier ces données, afin de garantir leur fiabilité et de faciliter leur utilisation par l'écosystème numérique et les acteurs économiques. L'innovation figure également parmi les axes de cette coopération, avec la perspective de mettre à contribution les jeunes à travers des espaces d'incubation et des hackathons autour des données produites par l'IGN. Un renforcement réciproque des capacités est également envisagé. La cérémonie s'est achevée

par une visite guidée des locaux de l'IGN. Les participants ont ainsi pu découvrir plusieurs documents, cartes et archives conservés par l'institution, témoins de son patrimoine cartographique et de l'évolution de la représentation du territoire congolais. Cette visite a également permis de mesurer l'importance du travail de conservation et de numérisation de ce patrimoine.

À travers ce protocole, l'IGN et PRATIC entendent ainsi rapprocher expertise géographique et innovation numérique pour faire des données géospatiales un outil au service de la modernisation et du développement du Congo.

Darchevie KETTE BONAZEBI

RESSOURCES NATURELLES

L'ITIE veut renforcer la traçabilité des recettes au Congo

La transparence des revenus issus du pétrole, des mines et du secteur forestier demeure un enjeu majeur pour le Congo. C'est dans cette perspective que le Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (CN-ITIE Congo) a présenté le 7 août à Pointe-Noire, son Rapport ITIE 2023 aux acteurs du secteur.

«La priorité n'est pas simplement de donner les chiffres. L'important est de s'assurer qu'il y a une bonne traçabilité des recettes, depuis le paiement des entreprises jusqu'au niveau du Trésor public», a souligné le secrétaire permanent du CN-ITIE, Florent Michel Okoko, lors de cet atelier qui a réuni administrations publiques, entreprises extractives et forestières, société civile et autres parties prenantes. Le Rapport ITIE 2023 met en lumière les revenus générés par les secteurs pétrolier, minier et forestier, leur contribution à l'économie nationale, ainsi que les mécanismes de gouvernance. Il relève également plusieurs évolutions enregistrées en 2023, notamment la prise en compte de la production minière de la Société de recherche et d'exploitation minières (SOREMI) et les difficultés rencontrées dans le secteur forestier. Selon les données présentées, la production pétrolière s'est

établie à environ 981 milliards de F. CFA, tandis que la production minière est évaluée à près de 2,6 milliards de F. CFA et la production forestière à environ 12 milliards de F. CFA. Dans le secteur forestier, 41 % de la production n'aurait pas été valorisée, en raison notamment de difficultés liées à la commercialisation des produits. Pour le CN-ITIE, l'enjeu ne se limite toutefois pas à la publication de ces données. Il s'agit surtout de permettre aux citoyens et aux différentes parties prenantes de disposer d'informations fiables, afin de mieux suivre les revenus tirés des ressources naturelles et leur contribution au développement du pays. Cette démarche intervient alors que le Congo prépare sa prochaine validation dans le cadre de la Norme ITIE 2023, prévue en janvier 2027. Cette échéance impose de nouveaux efforts en matière de transparence, notamment sur les bénéficiaires effectifs, les



Le SG permanent de l'ITIE Congo, Florent Michel Okoko

entreprises d'État, les aspects environnementaux, la transition énergétique, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'accessibilité des données. Pour Florent Michel Okoko, cette validation doit être considérée comme une opportunité de mesurer les progrès accomplis et de corriger les insuffisances persistantes dans la gouvernance du secteur extractif. La société civile entend, pour sa part, jouer pleinement son rôle dans ce processus. Renate Marie René Bongonda estime que l'accès à des données fiables permet aux organisations de mieux comprendre le secteur et d'évaluer son impact sur les communautés.

«La démarche nous convient, parce que l'ITIE est surtout basée sur la vérification et la fiabilité des données», a-t-elle déclaré.

Après Brazzaville et Pointe-Noire, la campagne de vulgarisation du Rapport ITIE 2023 se poursuivra à Ouessou, Owando et Ewo. À travers cette démarche, le CN-ITIE entend rapprocher les données du rapport des acteurs locaux et renforcer le dialogue entre l'État, les entreprises et la société civile autour d'une gestion plus transparente et responsable des ressources naturelles.

Jessica KINANI

NECROLOGIE

Philippe BANZ, journaliste, au journal La Semaine Africaine, a la profonde douleur d'annoncer à l'ensemble de ses collègues, amis et connaissances, le décès de son fils aîné, Brier Cervin Banzouzi, des suites d'une maladie, au CHU de Brazzaville



vendredi 21 août 2026, aux environs de 22h. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au quartier Loua-Kibina, dans la zone Malonga Ndi, 8^e arrondissement Madibou. Contact: 06 666 21 90. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

EN VENTE :

1. Une parcelle de terrain plat et vide de 20mx20m (400m²), au quartier Moussosso, à Brazzaville. - Contacts : 06 644 80 90/06 580 76 75/06 661 12 72/05 551 50 75.
2. Un domaine de 300mx300m (90.000m²), baigné par un ruisseau et couvert par une forêt tertiaire. Propre à être exploité pour habitation, agriculture, élevage et pisciculture. Sis au village Kimpalala, à 140 km de Brazzaville, 40 km de la déviation de Louingui. - Contacts : Les mêmes qu'au n° 1.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

ANNONCE LEGALE

N°08/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	23424 du 05/02/2014	Pile(s) 03	Bloc 248 ex 98	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA (Famille Mandou)	Arr 01	MAZAMBA MILANDOU Ulrich
2	32330 du 20/03/2026	Pile(s) 01	Bloc 07	Section BN-A	Superficie 574,75 m ²	MPAKA	Arr 06	KITILLOU Vincent
3	32062 du 13/08/2025	Pile(s) 01	Bloc 61 bis	Section A	Superficie 492,33 m ²	FOUTA	Arr /	MAVOUNGOU José
4	32124 du 21/10/2025	Pile(s) 313 bis	Bloc /	Section G	Superficie 594,55 m ²	CENTRE VILLE	Arr 01	COELHO DE CARVALHO née AWASSI Anaëlle Caline
5	32300 du 09/02/2026	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 972,75 m ²	POINTE-INDIENNE (File Tchiminina°	Arr /	GOUALA Van Briand Joseph
6	31858 du 02/03/2025	Pile(s) 04	Bloc 118 bis	Section BT	Superficie 406,68 m ²	Tchimbamba aviation (File Tchibounda)	Arr 01	OFOYA Princia Pamela
7	30886 du 24/07/2023	Pile(s) 10	Bloc 177	Section J	Superficie 257,32 m ²	KM4	Arr 01	Pambou Jessica Alexandra, Pambou Daniel Gédéon, Essereke Séphora Grace Essereke Loïcia Jaëlle
8	32348 du 25/03/2026	Piles(s) 07 et 08	Bloc 94	Section BM	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO	Arr 06	TATI SONA Nellie Arlène
9	32210 du 09/12/2025	Piles(s) 01	Bloc 161	Section BM2ème T	Superficie 360,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	NDIENGUILA Christian Gervais
10	32205 du 08/12/2025	Pile(s) 16	Bloc 60	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	SAMBA Louis David Samuel et SAMBA Louise Perah
11	31700 du 02/12/2024	Pile(s) 08	Bloc 71	Section BF	Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 06	NSAI BABINDAMANA Beulon Harris
12	29540 du 19/01/2020	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 300,00 m ²	DJENO	Arr 06	M'BOUNGOU KIMPOLO Japhet Noël Jithran
13	32097 du 29/08/2025	Pile(s) 03	Bloc 45	Section BN	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA (File Tchesseti)	Arr 06	FOUNZI KOMBO Bienvenu Christian
14	31967 du 19/06/2025	nb	Bloc /	Section /	Superficie 500,00 m ²	DJENO	Arr 06	MAVOUNGOU NTI Louison Mari-Pierre
15	32520 du 17/07/2026	Pile(s) 01	Bloc 24	Section BF	Superficie 300,00 m ²	MPAKA 2	Arr 03	MIAMBY-N'ZIGOUA Yvon Espérance
16	31358 du 02/05/2024	Pile(s) 01, 11, 12, 13 et 14	Bloc 8	Section A	Superficie 2500,00 m ²	NKOTCHI-FOUTA	Arr 06	ANTHOINE née MISSENGUE Lucienne
17	32412 du 28/04/2026	Pile(s) 01, 02, 03 et 04	Bloc 102	Section BM	Superficie 2035,79 m ²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	N'GOMBI Née MOUSSAVOU IBOUMBI Eveline Sylvie
18	29384 du 15/10/2020	Pile(s) 3, 4, 5 et 6	Bloc 89	Section BNJ2	Superficie 2000,00 m ²	TCHIAMBA	Arr /	TCHAKALA NIANGUI Blaigina Gandie
19	31657 du 24/10/2014	Pile(s) 09	Bloc 315	Section BM4	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 06	LOEMBA Christina
20	32333 du 20/02/2026	Pile(s) 05	Bloc 26	Section BN	Superficie 200,00 m ²	Tchimbambouka (File Mboma tchimbambouka)	Arr 06	SIASSIA Valéry Arvel et NTSIOMO MOUANZA Dominique Bienvenue
21	31964 du 18/06/2025	Pile(s) 01	Bloc 248	Section BN	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NKOUKA DIENITA Gaston Yvon
22	32188 du 12/11/2025	Pile(s) 09	Bloc 80	Section BK	Superficie 251,64 m ²	MPAKA	Arr 06	NKOUKA Solange Aurelie
23	28144 du 02/09/2018	Pile(s) 03 et 05	Bloc 99	Section BN	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO (File Tchissetchi)	Arr 06	TCHAKALA NIANGUI Blaigina Gandie
24	31238 du 16/02/2024	Pile(s) 10 et 11 bis	Bloc 121	Section CD	Superficie 900,00 m ²	NANGA (VILLAGE)	Arr 06	TSOUKOU TIETE Dory Brel
25	31973 du 24/06/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section rurale	Superficie 1145,79 m ²	POINTE-INDIENNE (File Loungou lou loubou)	Arr /	BAGNIAKANA Anatole Nancy
26	32169 du 27/10/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section rurale	Superficie 1442,23 m ²	POINTE-INDIENNE (File Loungou lou loubou)	Arr /	BAGNIAKANA Yann, Anatole Nancy, Jonathan nkoukou et Bagnniakana marie celeste naomi
27	32230 du 30/12/2025	Pile(s) 06	Bloc 45	Section: BL	Superficie 750,00 m ²	NGOYO (File TCHIYENDZI)	Arr 06	WONGA Bertrand Aurelien
28	32302 du 31/12/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 425,00 m ²	POINTE-INDIENNE (FILLE Tchiminina)	Arr /	KANGA Emmanuel Yannick
29	32293 du 18/02/2026	Piles (s) 20	Bloc 123	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr 06	Tombe rick-sand et enfants Tombe rick emmanuel français, Massengo rivel mayor et Massengo gabriel R
30	32316 du 09/03/2026	Piles (s) 03	Bloc 145	Section BP suite	Superficie 645,50 m ²	MPITA (File Tchiloandjili)	Arr 01	ENFANTS SAMA Innocent Armel
31	32343 du 24/03/2026	Pile(s) 01	Bloc 161 bis	Section L	Superficie 502,70 m ²	LA BASE	Arr 01	MAFOUMBA Jeanne Angélique
32	31949 du 16/06/2025	Pile(s) 22 bis	Bloc 88	Section M	Superficie 387,79 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MBOUNGOU KOUMBA Slesy Anais, MBOUNGOU NZAMBI Reiche Martine, MBOUNGOU NZAMBI Vishti Chloé Clemence
33	32010 du 14/07/2025	Pile(s) 01	Bloc 50	Section BM4	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	KAYA Evrald Wolfgang
34	32009 du 14/07/2025	Pile(s) 03	Bloc 50	Section BM4	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	KOKO MAHOUKOU Chrislove Guy Rome
35	32225 du 26/12/2025	Pile 08	Bloc 80	Section CD5 1ère T	Superficie 400,00 m ²	NANGA	Arr 03	ROGER-LAUREATE Fleur De Gernès
36	32252 du 26/01/2026	Pile(s) 05	Bloc 197	Section BXA 1ère T	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE (File NTOUMBA)	Arr 06	ONDAYE Jean Félix
37	32346 du 28/04/2026	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1000,00 m ²	DJENO	Arr 06	MANGOFO Edith Florence
38	32375 du 07/04/2026	Pile(s) 09	Bloc 04	Section J	Superficie 400,00 m ²	KM4	Arr 01	NGOMEMOOU OFOUNDA Neige De Paule
39	31982 du 02/07/2027	Pile(s) 04	Bloc 57	Section BM 2ème T	Superficie 654,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	DZON BINTSENE Bertin et KANGA Karlie Jearise
40	32196 du 18/11/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 4886,79 m ²	Madingou-kayes (File Nkoulou)	Arr /	COMETTI Jean Philippe

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Romaric Aimard NGASSAKY OBANDZA
Inspecteur principal des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 13 Août 2026

SANTÉ

Les Congolais à l'école du management pour améliorer l'offre sanitaire

Renforcer les compétences des gestionnaires des hôpitaux et de structures sanitaires pour une transformation positive du système de santé du Congo, tel a été le but d'un atelier organisé du 18 au 21 août 2026 à Pointe-Noire par le ministère de la Santé en partenariat avec l'OMS.

Des hôpitaux généraux aux normes internationales qui sortent des terres dans chaque chef-lieu de département; des centres de santé intégrés (CSI) rénovés; depuis plus de dix ans traduisent la volonté des autorités d'améliorer l'offre sanitaire au profit des populations. Mais au-delà de ce contexte, il y a un besoin qui se fait sentir: le management, mieux la gestion de ces structures. L'atelier de Pointe-Noire valait donc son pesant d'or. «L'amélioration de la santé de la population repose, certes, sur la disponibilité des infrastructures, des médicaments, ..., toutefois, aucun système de santé ne peut atteindre son plein potentiel sans un management efficace à tous les niveaux», a déclaré le Dr Vincent Dossou Sodjinou, représentant-résident de l'OMS au Congo. Et dans un contexte international marqué par de graves crises sanitaires et des épidémies telles qu'Ebola en RDC, l'efficacité managériale devient davantage un impératif catégorique. «Les responsables sanitaires sont appelés à exercer un



Les officiels, à l'issue de l'ouverture de l'atelier

leadership visionnaire, capable de mobiliser les équipes, d'optimiser les ressources et de conduire les changements nécessaires», a renchéri le représentant de l'agence onusienne. Pour l'État congolais, il est donc difficile, voire impossible d'envisager l'avenir sanitaire du Congo sans pour autant tenir compte de ces exigences. «En cette année 2026, nous nous trouvons à une croisée des chemins cruciale pour l'avenir sanitaire de notre Nation», a alerté le ministre de la Santé. Pour le Pr Jean-Rosaire Ibara, cette alerte est loin d'être hasardeuse, d'autant plus que nous «sommes à quelques années seulement de l'échéance de 2030 pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)». «Le compte à rebours est lancé. Pour honorer nos engagements internationaux en matière de santé et de bien-être, nous n'avons plus le droit à l'approximation», a exhorté le ministre Ibara.

Ainsi, a souligné le ministre, «Chaque décision, chaque ligne budgétaire, chaque action de terrain doit être optimisée. D'autre part, nous sommes aujourd'hui à l'aube de la planification du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2027-2031. Ce prochain référentiel stratégique quinquennal ne sera pas un document de plus; il constituera la boussole opérationnelle par laquelle notre secteur va se matérialiser». Cet atelier s'inscrit dans le cadre du programme «Les voies vers le leadership pour la transformation de la santé». Un programme par lequel le Gouvernement congolais entend se conformer à la résolution de l'OMS, «la résolution WHA74.16» adoptée en 2021 pour renforcer le management des systèmes sanitaires dans les États membres.

John NDINGA NGOMA

MÉDIAS SOCIAUX

Appel à la vigilance face à la multiplication des contenus trompeurs

La désinformation et les nouveaux défis liés aux réseaux sociaux ont été au cœur du 3^e Café citoyen, organisé par l'association Avenir NEPAD, avec l'appui de l'Ambassade de France le mardi 11 août 2026 au Campus numérique francophone de l'Université Marien Ngouabi. La rencontre a réuni professionnels des médias, acteurs de la société civile, universitaires, étudiants et participants autour du thème: «Médias sociaux et désinformation en République du Congo». A cette occasion, face à la désinformation, les citoyens ont été appelés à être vigilants.

Le Dr Antonin Idriss Bosso, enseignant-chercheur et expert en communication, a présenté les différents mécanismes de circulation de l'information sur les plateformes numériques. Il a notamment distingué la désinformation qui correspond à une fausse information partagée sans intention de nuire; la désinformation, créée délibérément pour tromper et la malinformation, qui consiste à utiliser des faits réels hors de leur contexte. L'information vérifiée constitue, quant à elle, la référence à privilégier. L'intervenant a également alerté sur l'évolution des fake news avec l'intelligence artifi-



L'ambassadrice de France au Congo entourée de professeurs et des étudiants, à la fin du Café citoyen

cielle (IA), notamment à travers les deepfakes capables de modifier des images, des visages et des voix. Selon lui, la viralité des contenus, amplifiée par les algorithmes, peut favoriser la manipulation de l'opinion, la propagation de rumeurs et les tensions sociales. Face à ces risques, le Dr Bosso a appelé les citoyens à devenir des «consommateurs» de l'information, en développant le réflexe de vérifier l'auteur, la source, la date et le contexte d'un contenu avant de le partager. Il a aussi insisté sur la responsabilité des journalistes, des médias et des plateformes numériques. Présente à cette rencontre, l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, a estimé que ces probléma-

tiques concernent aussi bien le Congo que la France. Elle a encouragé les utilisateurs des réseaux sociaux à privilégier la prévention et à prendre le temps de réfléchir avant de relayer une information. «Il faut compter jusqu'à trois», a-t-elle conseillé, afin d'éviter de devenir complice d'une désinformation susceptible de causer des dommages. Au terme des échanges, un même message s'est dégagé: face à la multiplication des contenus trompeurs, la vigilance et l'esprit critique demeurent les premiers remparts. Le premier filtre reste ainsi, le citoyen lui-même.

Darchevie KETTE BONAIZEBI

COOPERATION

Les Nations Unies rassurent de leur accompagnement à la gestion des déchets au Congo

A l'issue d'une entrevue avec le ministre de l'Assainissement, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondélé le 8 août 2026, à Brazzaville, le coordonnateur-résident du système des Nations Unies au Congo, Abdourahamane Diallo a réitéré l'engagement de son institution à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets.

C'est dans le cadre de la poursuite du partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement en matière d'assainissement et de développement local que le coordonnateur-résident du système des Nations Unies au Congo, Abdourahamane Diallo et le ministre Juste Désiré Mondélé, ont passé en revue différents projets communs, entre autres, ceux liés au traitement des déchets.



Abdourahamane Diallo et Juste Désiré Mondélé, pendant l'entrevue

Félicitant Juste Désiré Mondélé de sa reconduction au Gouvernement, Abdourahamane Diallo a témoigné de sa disponibilité à organiser et à mobiliser l'ensemble des agences du système des Nations Unies à accompagner ce département ministériel dans ses missions. Les agences des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le PNUD appuient déjà le ministère de l'Assainissement dans divers projets, à l'instar de la Politique nationale de l'assainissement, a-t-il précisé. Soulignant le leadership de la première dame, Antoinette

Sassou Nguesso, en matière d'assainissement, Abdourahamane Diallo a exprimé sa disponibilité à accompagner «la Fondation Congo assistance» pour l'initiative qu'elle porte au niveau national, continental auprès de la première dame de Turquie, pour la lutte contre les déchets plastiques. «Nous sommes engagés à accompagner le ministère et la fondation dans cet exercice notamment lors de la prochaine Conférence des parties sur le climat» a-t-il annoncé.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

L'ACAT édifie les jeunes sur les droits fondamentaux

A l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse célébrée le 12 Août, l'association Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (ACAT), que préside Christian Loubassou, en partenariat avec la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) a organisé une sensibilisation à l'endroit des jeunes sur les droits des personnes privées de liberté et de garanties judiciaires entourant la garde à vue au Congo. C'était au centre d'information des Nations Unies (UNIC), à Brazzaville.

Cette rencontre a été pour l'ACAT et son partenaire, l'occasion d'informer les jeunes sur des thèmes liés aux droits fondamentaux des personnes privées de liberté et aux garanties judiciaires entourant la garde à vue. Celle-ci est inscrite dans une volonté partagée de favoriser l'accès équitable aux garanties judiciaires à travers des outils élaborés par ces deux partenaires. Pour le président de l'ACAT, l'intérêt pour cette problématique se justifie par le fait que la garde à vue est le premier maillon



Vue des participants à la sensibilisation

de la chaîne pénale. C'est aussi le maillon le plus fragile. «C'est justement dans les premières 72 heures qu'un citoyen est le plus vulnérable, les confessions forcées naissent, ainsi que de mauvais traitements et parfois la torture. Malheureusement les jeunes syndicalistes des mouvements d'étudiants, certains jeunes faiseurs d'opinion, des jeunes en conflit avec la loi peinent à revendiquer leurs droits et leurs garanties judiciaires devant la récurrence des arrestations et des placements en garde à vue, de manière arbitraire, ignorant à un certain moment, l'existence des instruments juridiques pouvant les protéger, à l'instar du Code de procédure pénale, la Constitution et les conventions internationales ratifiées par le Congo», a-t-il

signifié. Devant cette triste réalité, Christian Loubassou estime que cela laisse apparaître que le problème n'est pas l'absence de lois ou de dispositions juridiques, mais plutôt l'absence d'information. Alors, l'organisation de cette journée de sensibilisation est une opportunité pour combler le vide «récurrent en donnant aux jeunes des outils nécessaires pour revendiquer et promouvoir leurs droits, une fois impliqués dans une procédure judiciaire tel le placement en garde à vue», a-t-il expliqué. Autour d'une table ronde, cette célébration a été interactive. Les participants ont loué l'initiative. Elle a été pour certains une école juridique.

Victor GUEMBELA

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Vers la réhabilitation de l'amphithéâtre de l'ENAM

L'amphithéâtre de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), se trouvant à quelques encablures du boulevard Alfred Raoul, longtemps resté impraticable est en cours de réfection.



L'école en chantier

Quatre ans déjà aujourd'hui, jour pour jour, depuis que l'on a redonné la possibilité aux bacheliers d'intégrer cet établissement par voie de concours, l'école est confrontée à une insuffisance criarde en salles de cours, faute d'un amphithéâtre spacieux. Et pour pallier ce manque, il était temps de remettre en état cet amphithéâtre. C'est SOROM, une société de rénovation et de construction de bâtiments, présente dans de nombreux pays africain, qui en est le maître d'œuvre. Et comme pour mettre les bouchées doubles, les ouvriers travaillent jusqu'à des heures indues.

Ils ont commencé par clôturer en tôles tout le long de la devanture de cette école, avant de démolir l'ancienne clôture en grillage. Au moment où nous mettons sous

presse, ils ont presque terminé avec la clôture, et ils sont en train de bâtir les latrines. «Les travaux ont une durée de deux ans, en raison du financement», a dit Alain, responsable technique de ladite société, devant la commission Economie et finances de l'Assemblée nationale et le président de l'université, le Pr Parisse Akouango, lors d'une visite surprise de terrain, il y a quelques semaines, pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux. Mais ce délai estimé trop long ne semble pas convenir au ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans l'enceinte de cette cour, on retrouve, hormis l'amphithéâtre, des restau-

rants, deux bâtiments de salles de classe et deux bâtiments abritant la résidence universitaire (Campus ENAM) des étudiants de plusieurs établissements du Supérieur. Ils sont en alerte, ne sachant pas si ces travaux concerneront aussi leur campus. En effet, d'après une source, les propriétaires de restaurant avaient déjà été avertis de libérer les lieux dans un bref délai, pour permettre d'autres projets de réfection dans cette enceinte, ont laissé entendre les responsables de la commission et ceux de la société.

Durell TSOUMBOU (Stagiaire)

N°02/DP/PPSAC6/OCEAC/26

Notice officielle de publication («Tender Notice»)

Avis de Demande de Proposition

Pays: République du Congo-Brazzaville et République Centrafricaine

Nom et adresse de

l'agence d'exécution: Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)

814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665, Yaoundé, Cameroun

contact@oceac.org, marcheppsac@gmail.com

Date: Août 2026

Titre: Sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau de la République du Congo-Brazzaville et de la République Centrafricaine (pays membres de la CEMAC).

Tender-Nr.: N° 02/DP/PPSAC6/OCEAC/26

Intitulé du projet: Projet prévention du VIH-SIDA en Afrique Centrale (PPSAC)

Type d'Avis: Avis d'Appel d'Offres

Titre du contrat : Demande de Proposition (DP)

N° 02/DP/PPSAC6/OCEAC/26 relatif à la sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau de la République du Congo-Brazzaville et de la République Centrafricaine (pays membres de la CEMAC)

Numéro BMZ/KfW : 2018 67 852 & 2020 67 080

Numéro de passation de marché : ID 512078

Adresse sous laquelle les documents de la Demande de Proposition peuvent être obtenus en intégralité :

OCEAC à Yaoundé, Cameroun

Madame le Secrétaire Exécutif

(Face ancienne Morgue de l'Hôpital Central de Yaoundé)

814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665, Yaoundé, Cameroun

contact@oceac.org, marcheppsac@gmail.com

Description du projet / objet du contrat, contexte, calendrier et informations supplémentaires :

1. Dans le cadre la lutte contre le VIH SIDA en Afrique centrale, l'Employeur (l'OCEAC) et la KfW ont signé une Convention Séparée qui prolonge le Projet de Prévention VIH SIDA (PPSAC) pour une phase VI. L'OCEAC, bénéficiaire des fonds a l'intention d'engager un ou plusieurs consultants pour lequel la présente demande de propositions est émise. La KfW assure le financement du projet. Tout paiement est soumis aux accords de financement sous-jacents et aucune autre partie que l'Employeur (OCEAC) ne pourra tirer de droits ou avoir des revendications sur le produit du projet.

2. L'Employeur lance une demande de propositions pour la fourniture des prestations de conseil suivantes (ci-après dénommées les «Services») :

Les prestations à exécuter sont divisées en deux (02) lots répartis entre deux pays de la zone CEMAC :

Lot 1 : Amélioration des connaissances des groupes cibles

sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du Congo-Brazzaville ;

Lot 2 : Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau de la République Centrafricaine ;

Plus de détails sur les Services sont fournis dans les Termes de référence (Section VII) de la Demande de Proposition.

3. La participation à la présente Demande de Proposition est réservée sans restriction aux entreprises spécialisées en communication : ONG nationales, régionales ou internationales, Cabinets ou bureaux d'étude en marketing social, Organisations de la société civile, Sociétés privées, sociétés Publiques et parapubliques, etc.

4. Une entreprise sera sélectionnée suivant les procédures de la KfW décrites dans les Directives pour la passation des marchés de prestations de conseils, travaux de génie civil, installations, fournitures et services divers dans la Coopération financière avec des pays partenaires et qui peuvent être consultées sur le site www.kfw-entwicklungsbank.de.

5. La Demande de Proposition peut être consultée de 08h30 à 14h30 (heure locale), dès publication dans le GTAI du présent avis et jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, au Bureau de la Coordination du Projet Prévention VIH SIDA en Afrique Centrale (PPSAC) situé à l'OCEAC (face ancienne morgue de l'hôpital Central de Yaoundé). 814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665 Yaoundé, Cameroun.

La Demande de Proposition peut être obtenue au Bureau de la Coordination du Projet Prévention VIH SIDA en Afrique Centrale (PPSAC) situé à l'OCEAC (face ancienne morgue de l'hôpital Central de Yaoundé). 814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665 Yaoundé, Cameroun dès publication du présent avis.

Elle peut aussi être obtenue par voie électronique sur demande à l'adresse marcheppsac@gmail.com avec en copie à contact@oceac.org et mahamat.cherif@oceac.org

6. Le dossier existe uniquement en version Française et sera envoyé par courrier électronique et un accusé de réception sera réclamé.

7. Les offres doivent être déposées contre décharge à l'adresse indiquée ci-dessus, quarante-cinq jours après publication de l'avis dans le GTAI soit le 15 octobre 2026 à 10 heures locales GMT+1. Les offres peuvent être soumises: (i) soit par courrier postal rapide (type DHL) ; (ii) soit être déposées à l'adresse physique indiquée ci-dessus. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

BILYF: CAMP DE LA JEUNESSE 2026

Voyager pour apprendre

Grâce à Brazzaville international leadership youth forum (BILYF), dont le coordonnateur est Précieux Massoumé, 300 jeunes des quinze départements du Congo ont effectué le déplacement de Brazzaville pour Oyo, dans le département de la Cuvette, en vue de l'apprentissage et la découverte de cette ville.



Photo de famille, après la visite du Ranch Kila

Pendant dix jours, du 18 au 28 août 2026, c'est à l'internat du complexe scolaire Antoine Ndinga Oba que sont logés les participants de cette première édition du Camp de la jeunesse.

Former, inspirer et transformer, telle est la devise du BILYF. Ce camp promeut l'entrepreneuriat, l'innovation, tout en favorisant l'autonomisation chez les jeunes et le développement professionnel. À cela s'ajoutent le leadership, le partage d'expériences, la cohésion sociale et l'engagement citoyen.

Entre apprentissage et découverte, ce voyage revêt un double objectif. D'une part, à travers des conférences, des ateliers pratiques, des séances de développement personnel, des activités éducatives, sportives et culturelles; ainsi que des rencontres avec des entrepreneurs et des partenaires institutionnels, les vacanciers vont élargir leurs connaissances, développer leurs compétences, etc.

À noter que c'est autour des activités à l'instar de celles précitées que les liens se consolident, comme quoi plus nous

discutons, plus nous (nous) connaissons. Dieuvel Hono-ra, l'un des participants, a sur son compte Facebook, livré ses impressions: «cette expérience renforce ma conviction qu'en tant que jeune congolais, nous devons apprendre, entreprendre, innover et surtout oser construire des solutions adaptées aux réalités de notre pays». Selon Prince Michrist Kabamba-Mboko, ministre délégué chargé de la Jeunesse et de l'éducation civique, la jeunesse constitue l'un des principaux moteurs de développement d'un pays. Après avoir fait appel au sens de responsabilité de ces derniers, pour faire que les telles initiatives demeurent, il a souligné que celle-ci vise à faire de la jeunesse congolaise, une génération de responsables à l'image des pionniers d'hier: «La jeunesse congolaise a beaucoup de talents qu'il suffit de mettre en condition et d'accompagner pour qu'elle réussisse», dit-il.

D'autre part, pour ce qui est de

la découverte, cette excursion représente une aubaine pour les campeurs. Dans ce sens, il leur permet non seulement d'apprendre, mais également de découvrir les potentialités économiques de la cuvette et d'autres régions les années à venir. Ils ont visité la société des produits d'élevage et d'agriculture du Congo (PEAC), le ranch Kila, le lait de l'Alima, ainsi que le site piscicole de N'gol'Odoua-les-Bains, où d'ailleurs, ils ont attentivement observé les techniques d'élevage de poissons, avant de participer à une partie de pêche: «Le camp de la jeunesse à Oyo me fait vivre des moments tout simplement magnifiques!», a écrit Daly Cardinal sur Facebook, l'un des humoristes du Congo. Pour Dieuvel, cette immersion permet de mieux comprendre les réalités de l'élevage, de la production laitière, de la transformation et de la valorisation des ressources locales.

Durell TSOUMBOU (Stagiaire)

MALADIE A VIRUS EBOLA

Le ministre de la Santé rappelle «chaque instant de vigilance peut sauver des vies»

Le Congo-Brazzaville bien que ne recensant encore aucun cas confirmé de maladie à virus Ebola sur son territoire, a depuis la déclaration d'une nouvelle vague de l'épidémie, en mai 2026, dans la province de l'Ituri, en République Démocratique du Congo (RDC), multiplie les stratégies pour mettre à l'abri les populations.



Il s'agit entre autres, des campagnes de sensibilisation dans des milieux de forte affluence (hôpitaux, marchés, églises, ...); des formations au profit des personnels de santé; des remises des dispositifs de lavage de mains dans des structures hospitalières et marchés domaniaux. Toutes ces actions montrent que le pays est en alerte maximale.

A propos, à l'occasion de la clôture de la revue à mi-parcours des activités des hôpitaux, tenue en 2026, à Brazzaville, le ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rosaire Ibara, qui avait à ses côtés le repré-

sentant-résident de l'OMPS au Congo, le Dr Vincent Dossou Sodjinou, a attiré l'attention des professionnels de santé sur un défi qu'il qualifie de «majeur» qui se dresse aux frontières: «la maladie à virus Ebola». «Cette menace sanitaire nous rappelle que la vigilance et la prévention doivent rester au cœur de nos préoccupations. Nous ne pouvons pas relâcher nos efforts. La surveillance épidémiologique doit être renforcée, les mécanismes d'alerte doivent être opérationnels, et la préparation des équipes médicales doit être constante», a-t-il insisté: Pour lui, la prévention,

la sensibilisation des populations et la coordination hospitalière sont des meilleures armes pour contenir tout risque de propagation de la maladie.

Il est donc question de redoubler de sérieux dans l'application des mesures de contrôle, de maintenir une discipline stricte dans l'hygiène, et collaborer étroitement avec les autorités sanitaires locales et internationales, a martelé du ministre la Santé. Place donc à une surveillance attentive pour barrer la route à cette maladie sur le territoire congolais.

E.M.-O.

DISTINCTION

Djo Balard, créateur de mode et figure tutélaire de la SAPE

M. Djo Balard (Antoine Wada à l'état-civil), natif de la République du Congo, est un chanteur, acteur et créateur de mode. "Roi de la SAPE", il a été élevé au grade d'officier dans l'Ordre du mérite congolais par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, le 15 août 2026, date de la commémoration des 66 ans de l'indépendance du Congo. Au terme d'une audience que le Chef de l'Etat a accordée aux compatriotes de la diaspora, Djo Balard s'est réjoui de sa distinction et de cette rencontre, avant de faire savoir qu'il entend dans les prochains jours organiser à Brazzaville «un concours international de la SAPE "Denis Sassou-Nguesso", mais également, il compte venir mettre son savoir-faire au service du pays, dans le domaine qui est le sien (l'habillement), en mettant en place des unités de tissus de la SAPE». Avec sa marque, il fait des tenues classiques, beaucoup de costumes et habille des minitres, des hommes d'affaires ...

Né en 1956 à Kimpambou Kayes, dans le département de la Bouenza, il prend le pseudonyme de Djo Balard à Paris, en France, en 1972. Il devient rapidement l'un des pionniers de la Société des ambassadeurs et des personnes élégantes (SAPE) en Europe, contribuant à importer et structurer à Brazzaville au-delà des frontières congolaises. Le titre de "Roi de la SAPE" lui est décerné à l'issue d'un concours des sociétés de mouvement. Chanteur, acteur de mode sous sa propre marque, il rayonne dans plusieurs capitales africaines, notamment Dakar, Abidjan, Libreville et Bangui. Son nom figure dans une notice du dictionnaire Hachette (1992). En mars 2026, à l'occasion de son jubilé de platine, la représentation diplomatique congolaise en France participe officiellement à ces festivités le 28 mai. Reçu en audience



Djo Balard décoré par le Président Denis Sassou Nguesso

par l'ambassadeur Rodolphe Adada à Paris. La double reconnaissance institutionnelle de 2026 couronne plus de cinquante ans d'engagement culturel au service de l'image du Congo. La SAPE est née à Brazzaville, Djo Balard en est, depuis plus de cinquante ans, l'un des visages les plus constants hors du Congo. Sa longévité dans ce rôle est elle-même un mérite: contrairement à de nombreuses figures éphémères, il a maintenu une présence cohérente sur cinq décennies. Pionnier et architecte de la SAPE en Europe, Djo Balard appartient à la génération fondatrice de la SAPE hors d'Afrique, avec un rôle actif pour que le mouvement dépasse le cercle des étudiants congolais de Paris et devienne une référence culturelle visible en Europe. Le titre de "Roi de la SAPE" marque une légitimité construite de l'intérieur, par ses pairs. Rayonnement panafricain d'un ambassadeur culturel. Ses défilés à Dakar, Abidjan, Libreville et Bangui font de la SAPE un vecteur d'influence douce portant une image du Congo associée à l'élégance et à une tradition culturelle distinctive, au service de la présence du Congo sur le continent. Transmission et présentation d'un héritage vivant. A travers les concours qu'il parraine et les jeunes sapeurs qu'il accompagne, il contribue à maintenir la SAPE comme un art vivant, transmis à une nouvelle génération de Congolais de la diaspora.

Une reconnaissance méritée La présence officielle de la représentation diplomatique à son jubilé de platine en 2026 et son audience auprès de l'ambassadeur Adada en mai 2026 confirment la reconnaissance d'un engagement de plus de cinquante ans. La distinction proposée lui donne une consécration officielle à ce rôle exercé depuis longtemps dans les faits. Rex, c'est une référence où l'on aperçoit Djo Balard en compagnie du Docteur Léman intégrant le filigrane de Black Mic Mac, ce film authentique qui contribue encore au rayonnement de cette tendance culturelle. Il va donc figurer dans le dictionnaire Larousse pour expliquer le mot "Sape" et le verbe "saper". Son omniprésence, c'est encore cette paire mythique Capo Bianco jalousement conservée dans le coffre-fort d'une banque parisienne. Et le droit de visite pour cette partie vaut finance. Djo Balard, c'est aussi Paris Luxe au centre-ville de Brazzaville où rayonnent vêtements multiformes et chaussures de marque. En dehors de ses participations comme membre de jury aux concours de la SAPE, Djo Balard figure désormais au Panthéon des médailles de la République du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA
(Avec Chanty-Chany)

LIVRE

Le droit douanier communautaire existe en CEMAC, Levy Charlie Nganfouomo en parle

Depuis l'ouverture à Brazzaville de la maison d'édition L'Harmattan-Congo, les œuvres techniques sortent peu à peu des tiroirs. Et c'est un grand bien, une bouffée d'air vivifiante pour le monde du livre au Congo. La dernière en date est signée de Levy Charlie Nganfouomo. Inspecteur des douanes ayant cumulé plus de 14 ans dans l'administration douanière, notamment à la Direction départementale des Douanes de Pointe-Noire, c'est fort de cette expérience qu'il a réfléchi sur le droit douanier en zone CEMAC produisant «Le droit douanier de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) à l'épreuve du droit commun congolais».

Cette analyse passe en revue les textes pour une lecture correcte du droit douanier de la sous-région. Non seulement celui-ci existe et reste souvent méconnu, mais il est à la base d'une construction sereine de ce que l'Afrique centrale entend faire comme construction juridique solide. Le droit est la charpente indiquée pour bâtir. Sans lui, il n'est pas de construction solide qui vaille. Non seulement le citoyen doit savoir se mouvoir dans le cadre d'une nomenclature de textes et de réglementations juridiques, mais il est appelé également à se mouvoir dans ce cadre, à le savoir et à le faire savoir. Car en effet, le droit n'existe pas seulement pour dormir dans les archives; il est le moteur de ce qui peut donner vie à la charpente qui s'élève. De sorte qu'il ne s'agit pas seulement de lire et d'appliquer, mais de lire et de s'inspirer.

Rompant au droit douanier, Levy Nganfouomo veut mettre à la portée du Congolais les éléments de compréhension d'une matière ardue et réputée difficile. «Réputé» n'est d'ailleurs pas une expression exagérée: les spécialistes du droit douanier se comptent avec les doigts d'une seule main au Congo. L'auteur de l'ouvrage, Levy C. Nganfouomo, n'est que le troisième Congolais à s'aventurer sur ce terrain. Ses devanciers: Alphonse Ayessa («Eléments du droit douanier,



Levy Charlie Nganfouomo

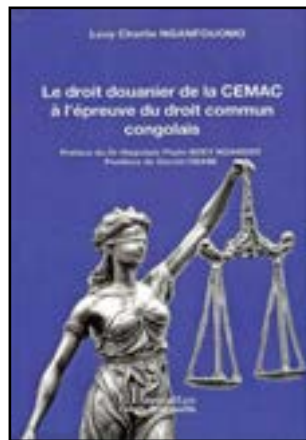
des procédures dans les Etats membres de la CEMAC», Ed. Connaissance et Savoir, 2010) et Antoine Obame («Sur le parcours de la douane, la place du juge dans le contentieux douanier», Ed. L'Harmattan 2022) ont débroussaillé la voie de la connaissance juridique. Tous leurs écrits invitent au complément qu'apporte opportunément ici Levy Nganfouomo. De trois, ces écrits pourraient vite monter à plus, car la réflexion ne peut pas connaître de limites. Le savoir ne peut se contenir; il est appelé à se répandre et à fonder la croissance continue des structures qui se mettent en place.

«Quelles sont les spécificités du droit douanier de la CEMAC par rapport au droit commun congolais?». C'est à cette interrogation en particulier qu'entend répondre cet ouvrage qui a «comme cadre spatial le droit douanier de la CEMAC» ... Les Etats membres forment «un seul territoire appelé territoire douanier de la CEMAC y compris leurs eaux territoriales». Leur droit douanier s'exerce et s'applique à cet espace et à tous les citoyens sans exception.

Un arsenal riche

La première partie est constituée du rappel des spécificités des infractions en droit douanier. Les agents des douanes ont toujours été dotés de prérogatives exorbitantes du droit commun. Mais le contentieux douanier n'est pas la simple transposition des règles du droit administratif ou du droit pénal, explique M. Nganfouomo.

La deuxième



La couverture du livre

classification des infractions, problèmes et perspectives détaille les pouvoirs des agents des douanes (droit à visiter les marchandises saisies, contrôle douanier sur les envois par la poste, visites domiciliaires, droit d'apposition des scellés etc...) Ces droits peuvent s'étendre à la retenue des personnes et/ou des marchandises, le tout pouvant déboucher sur un procès-verbal de saisie et de constat.

Cette deuxième partie détaille la sanction encourue pour chaque infraction, étant entendu que la spécificité du droit douanier dans la poursuite et délits des infractions est ... spécifique précisément! Les contraventions douanières de la première à la cinquième classe sont là pour s'assurer que la douane récupérera le dû de la fraude ou de la marchandise volée ou fraudée. La confiscation, l'astreinte et la peine privative de droit font partie de l'arsenal d'instruments dont le douanier peut ou ne pas se saisir pour réprimer les infractions en zone CEMAC.

L'analyse de Levy Charlie Nganfouomo est un riche instrument de compétence à la disposition du juriste (voir la préface) en zone CEMAC. Le citoyen curieux en tirera profit et sortira grand de sa lecture, quoiqu'un ouvrage de droit ne se lise pas comme un ouvrage de variété mondaine. Ou un roman. Il s'agit d'un texte technique offert au citoyen de l'Afrique centrale sans trop de jargon technique, mais avec suffisamment de clarté pour aider l'impétrant et le curieux.

Albert S.
MIANZOUKOUTA

CINEMA

Vaincre les peurs autour des mots

«Dys», le diminutif de Dyslexie, la maladie autour des mots, c'est le titre d'un court-métrage visionné au siège des ateliers SAHM, le centre d'art contemporain pluridisciplinaire, à Bacongo, Brazzaville jeudi 13 août 2026. Ce film co-réalisé dans le cadre de ses études a été présenté par Zaaïa Siloé Kabu Bitemo, jeune étudiant en cinéma d'animation et concept Art, en France, en présence de son père Franck Bitemo, un fervent de la culture. C'est de la dyslexie dont il est question dans le film, un enfant qui doit affronter ses peurs et les vaincre autour des mots.

Pour l'auteur, «le titre retenu «Dys» fait aussi référence à d'autres dyslexies. L'un des leviers de ce court-métrage de deux minutes quarante



Le cinéaste présentant son film

secondes, c'est de faire que la dyslexie soit une pathologie connue d'un grand nombre de personnes. Cela peut permettre à un enfant qui va à l'école d'en parler aux parents pour affronter les peurs. Le film décrit un enfant qui se bat pour apprendre à écrire». A la fin de la projection, le public a bien

apprécié le message transmis à travers ce support du 7^e art. C'est un film de vérité réalisé sur la base d'un récit des réalités. C'est à ce titre que ce film a pour vocation de sensibiliser surtout les enfants. La force de ce métrage se résume autour du passage de la peur à la confiance. Le choix de ce sujet

permet une large sensibilisation du fait qu'aujourd'hui les enfants sont exposés à plusieurs défis



Les spectateurs pendant le visionnage du film

avec l'avènement des nouvelles technologies. Jarsen Balenda, le chargé de communication et programmation aux ateliers

SAHM, a dégagé ses impressions après la projection de ce film dans ce centre d'art contemporain

pluridisciplinaire. «Le film Dys produit par un jeune congolais qui fait ses études académiques en France, est un plus pour les

ateliers SAHM. Ce court-métrage est un fruit de près de deux ans de travail. Ce film est une façon d'ouvrir nos portes aux jeunes et présenter l'art congolais. Le sujet abordé parle beaucoup à la jeunesse qui est l'avenir».

Ce film a été réalisé par un binôme qui montre les influences que l'on subit. Pour les perspectives, le jeune cinéaste congolais Zaaïa Siloé Kabu Bitemo a promis réaliser d'autres films pour continuer à transmettre des messages d'apaisement et de réussite aux enfants.

Philippe
BANZ

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE SARCONGO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Juillet 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 16 Juillet 2026, sous le folio 131/22 N°6446, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SARCONGO;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: Avenue Emmanuel Dadet N°02, Immeuble Sainte Nicole, en diagonale de la société PARK'N SHOP, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Système électrique; Système thermique; Système de climatisation mécanique sécurisé pour contrôle des structures publiques et privées; Surveillance système d'audio mali des hôtels et hôpitaux; Système de détection incendie et du gaz; Système téléphonique, câblage structuré; Système informatique; Travaux de Génie Civil; Travaux de Plomberie; Travaux de Climatisation.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur MONGIU Mario;
RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00148.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO-

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT en sigle «S.C.I.»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital de F CFA 10 000 000

Siège social : 5 Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre-ville (Tour SCI),
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2021-B14-00057

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL - CESSIONS

D'ACTIONS - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE - EXTENSION DE L'OBJET SCIAL--Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 21 Juillet 2026, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 24 Juillet 2026, sous le folio 139/5 N°1469, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de l'administrateur général: L'actionnaire unique a décidé de renouveler, pour une durée de six (06) ans, le mandat de Monsieur YANG DEQUAN, en qualité d'Administrateur Général.

Cessions d'actions: L'actionnaire unique a confirmé les cessions d'actions qui sont intervenues entre lui et les actionnaires sortant.

Transformation de la société: L'actionnaire unique a décidé de transformer la SOCIETE SINOCONGOLAISE D'INVESTISSEMENT en sigle «S.C.I.», Société Anonyme en Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général.

Extension de l'objet social: A l'objet social existant s'ajoutent les activités suivantes:

Construction, exploitation, gestion et maintenance de stations-services sous l'enseigne commerciale «Southermpex Services»; Exploitation, développement, gestion et commercialisation du label, de la marque et de l'identité commerciale «Southermpex Services» dans le secteur des hydrocarbures, de la distribution pétrolière et des services associés ; vente en détail d'hydrocarbures liquides et gazeux raffinés, notamment l'essence, le gasoil, le gaz butane commercial en bonbonne et le GNL-carburant; Transport de marchandises, y compris le transport de marchandises dangereuses, notamment les hydrocarbures liquides et gazeux; Exploitation de boutiques, supérettes, stands de vente ou espaces commerciaux intégrés aux stations-services; Commercialisation de produits automobiles, notamment huiles moteur, lubrifiants, liquides lave-glace, accessoires et produits d'entretien des véhicules; Vente de boissons, snacks, plats préparés, plats à réchauffer, produits surgelés et produits de consommation courante; Vente de produits de pre-

mière nécessité, notamment articles d'hygiène, pansements et produits usuels de dépannage; Commercialisation de produits réglementés tels que les alcools et le tabac.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 Juillet 2026, sous les dépôts N°CG-PNR-01-2026-D-00882 et N°CG-PNR-01-2026-D-00883, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro: CG-PNR-01-2026-M-08273.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

ETUDE Maître H.A. MACAYA BALHOU
Notaire

B.P.: 4171; Tél.: (242) 05.557.44.10 - 06.653.40.35

E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr

Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3ème étage, porte 303
19, Boulevard Charles DE GAULLE, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suites aux résolutions adoptées à l'ordre du jour du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Pointe-Noire en date du trente juillet deux mille vingt-six, enregistré au Domaine de timbres de Pointe-Noire le quatorze août de la même année sous le n° 7318, folio 152/32.

Les Associés de la Société «GREEN SERVICES», Société A Responsabilité Limitée, au capital de Francs CFA 44.000.000, dont le siège est sis à Pointe-Noire, Avenue Guy MACOSSO, quartier Songolo Zone C1, Arrondissement n°5 Mongo Mpoukou, Boîte Postale: 736, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG-PNR-01-2013-B12-01030;

Ont, entre autres, décidé:

-D'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé, après avoir pris connaissance desdits comptes;

-D'affecter, sur proposition du gérant et après un bref débat, en compte de Report à Nouveau (RAN), le résultat de l'exercice 2025;

-De prélever, après avoir entendu le rapport de gestion du gérant sur la dotation de la réserve légale visée à l'article 346 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, la somme de 8 800 000 F. CFA au compte Report à Nouveau sur les résultats bénéficiaires des années antérieures, pour l'affecter à la réserve légale;

-De renouveler les mandats de la gérante et du Commissaire aux Comptes, suite à l'accomplissement de leurs missions, jusqu'à la date de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Ce qui, conséquemment, donne quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice 2025;

-De poursuivre, après avoir entendu le rapport de gestion du gérant sur les conventions visées aux articles 350, à 355 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique (AUSCGIE), l'exécution de celles relatives aux apports en comptes courants d'associés conclues antérieurement;

-De conférer tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme au Procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités aux décisions adoptées ci-dessus.

Pour avis.

LE NOTAIRE

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE
PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
NREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA
PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°497/2026/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33603 du 23-05-25	Sect M, bloc -, Pile -, Sup : 404,08m²	IGNIE CENTRE (QUARTIER NDIBOU)	POOL	MOKOKO Eloise Terezita Antonia
2	30852 du 22-09-23	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 392,59m²	VILLAGE DIEU LE VEUT (NGABE)	DJOUE-LEFINI	BALANCK MPIO Coscker
3	34873 du 31-12-25	Sect P13B, bloc 142, Pile 07 (ex.08), Sup: 200,68m²	QUARTIER KINTELE	POOL	OSSERE Serline Bruchelle
4	9873 du 21-10-25	Sect AN, bloc 30, Piles 2 et 12, Sup: 1.001,33m²	VILLAGE BAMBOU MINGALI	DJOUE-LEFINI	OVOUNDA Armel Paternne Ulrich
5	35641 du 05-06-26	Sect P15, bloc 185, Pile 1 (ex.41), Sup: 231,81m²	KINTELE	POOL	ILOKI Brige Pharel
6	35296 du 10-04-26	Sect P2, bloc 101, Pile 1bis, Sup: 261,49m²	61BIS, RUE GAMBOMA	4-BZV	OBORATALE BOKOKO Yann Kenneth Mavy
7	35672 du 12-06-26	Sect A, bloc 15, Pile 9, Sup: 400,00m²	QUARTIER LIFOULA	POOL	ILOKI Brige Pharel
8	2273 du 24-09-20	Sect néant, bloc -, Pile -, Sup: 200,00m²	QUARTIER NDIBOU	POOL	MOUKOURI ELLA ZITA
9	35110 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 800,00m²	QUARTIER LIFOULA	POOL	NDOURI Blanche
10	31620 du 05-03-24	Sect P3, bloc 45, Pile 5, Sup: 186,82m²	QUARTIER LIFOULA	POOL	NDOURI MOUDANI LIKIBI André Ruben
11	35751 du 24-06-26	Sect P6, bloc 97, Pile 12 (ex.14), Sup: 417,84m²	10, RUE SAINTE ANNE	4-BZV	GALEBAYI Roch Cyriaque
12	29629 du 05-01-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 600,00m²	QUARTIER LIFOULA	POOL	NDOURI Blanche
13	32627 du 17-10-24	Sect P11, bloc 30, Pile 10, Sup: 259,16m²	QUARTIER MASSENSO	9-BZV	Enfants MAMPOUYA
14	35857 du 09-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 81.000,00m²	8BIS, RUE FLEUVE CONGO (QUARTIER 64)	6-BZV	ONDAY Ferdinand
15	35111 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 259,37m²	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	ILOKI NGALA Henrichina
16	35109 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 1.600,00m²	DJIRI (ZONE FLORENT NTSIBA)	9-BZV	MOLLITAN Vinny Yves Joseph
17	34981 du 04-02-26	Sect P8, bloc 121, Pile 11 (ex.8), Sup: 214,36m²	KINTELE	BRAZZAVILLE	ILOKI NGALA Henrichina
18	35712 du 19-06-26	Sect P11, bloc 81, Pile 3 (ex.1486), Sup: 300,00m²	65BIS, RUE MAKOTOPOKO (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	LIKOUKA née OSSEKE Chimène Roseline
19	35534 du 26-05-26	Sect P8, bloc 162, Pile 2, Sup: 155,20m²	23TER, RUE ABOLO	4-BZV	Etablissement MONSIEUR SERVICES
20	33761 du 1er-07-25	Sect BY, bloc 30, Pile 13, Sup: 255,00m²	VILLAGE MANDIELLE, TERRE KOUOMI	POOL	BOUBACAR Yara
21	35796 du 30-06-26	Sect P1, bloc 13, Pile 4 (ex.6), Sup: 566,49m²	657, RUE MAYOMBE (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	N'DAOU NAZON Demba
22	34989 du 05-02-26	Sect AN, bloc 47, Pile 14, Sup: 800,63m²	1624, AVENUE DES 3 MARTYRS	4-BZV	ETS. SEVEN SEAS
23	34988 du 05-02-26	Sect AT, bloc 47, Pile 11, Sup: 357,22m²	QUARTIER OKOH (TERRE BIALA) OYO	CUVETTE	Y. C.
24	32851 du 05-12-24	Sect P11, bloc 26, Pile 01bis, Sup: 103,56m²	9, RUE 5 FEVRIER (CENTRE-VILLE)	3-BZV	NIANGADOU Seydou
25	30468 du 26-06-23	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 10.000m² soit 1ha	53, RUE MANGUENGUENGUE	4-BZV	MAFOUMBA Cyr Ruffin Michel
26	30469 du 26-06-23	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 30.000,00m² soit 3ha	46BIS, RUE LAGUE	4-BZV	NGONDO Elvire Pressia
27	35795 du 29-06-26	Sect -, bloc 01, Pile 01, Sup: 4.106,33m²	QUARTIER NDIBOU	DJOUE-LEFINI	OKOKO BAHENGUE-IMONGUI Stella
28	35234 du 27-03-26	Sect P6, bloc 31, Piles 4, 5 (ex. 4bis) et 12, Sup: 751,06m²	LA BASE QUARTIER 703 INDZOULI	7-BZV	BINDOULA Auguste
29	35438 du 06-05-26	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 199,81m²	4, RUE LOUTETE	7-BZV	BANIAKINA Pauline
30	32776 du 20-11-24	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 1.124,41m²	QUARTIER UNIVERSITE	POOL	OGNIMBA-KOUMOU Api Trésor
31	34634 du 12-11-25	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 363,50m²	IGNIE CENTRE	POOL	MOTANDEAU KANZAKO Correia
32	35235 du 27-03-26	Sect BD4, bloc 221, Piles 41, 42, 49 et 50, Sup: 1.346,85m²	IGNIE CENTRE	POOL	DIOGO Antoinette Felismina
33	30594 du 31-07-23	Sect P5, bloc 85, Pile 6 (ex.105), Sup: 187,10m²	14, RUE MATOUBA SAMUEL (QUARTIER 408 MOUKONDO)	4-BZV	NKOUNKOU née Albertine N'SAGNA et Enfants
34	35675 du 12-06-26	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 200,00m²	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 200,00m²	7-BZV	MONGO AMPOUALA Hortense Elodie
35	35151 du 11-03-26	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 400,00m²	9, RUE BITSINDOU (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	MONGO AMPOUALA Hortense Elodie
36	35286 du 07-04-26	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 2.450,00m²	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	TSONGO Franck Chancelvie
37	34604 du 05-11-25	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 800,00m²	75, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	Etablissement «DI»
38	35919 du 27-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 660,01m²	49BIS, RUE KINKALA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	OBA Neelvie Ravelle

Fait à Brazzaville, le 10 août 2026

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur principal des Impôts, Chef de bureau



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
PROJETS GAVI
PROGRAMME Élargi DE VACCINATION**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°017/MSP/PGAVI/UGP.26
RECRUTEMENT DE PRESTATAIRES POUR LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES CHAMBRES FROIDES ET DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES DU PEV CENTRAL ET DES SOUS-BASES DE POINTE-NOIRE ET D'OWANDO**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de GAVI Alliance pour la mise en oeuvre des activités du Programme Élargi de Vaccination (PEV) dont la gestion du parc d'équipements de la chaîne du froid essentiel à la conservation des vaccins et autres produits thermosensibles. Afin de prévenir les défaillances techniques et prolonger la durée de vie des équipements, le PEV, avec l'appui financier de Gavi à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP-GAVI), envisage d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement de prestataires pour la maintenance préventive des chambres froides et des installations électriques du PEV central et des sous-bases de Pointe-Noire et d'Owando ».

2. MISSIONS ET TACHES DU CONSULTANT

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt porte sur deux (2) lots distincts. Un même prestataire peut manifester son intérêt pour les deux lots, sous réserve de satisfaire aux exigences de qualification et de capacité requises pour chacun d'eux.

Le Prestataire sera chargé notamment de :

N° Lot	Désignation	Tâches	Zones d'intervention et durée des prestations
LOT 1	Maintenance préventive des chambres froides du niveau central et des sous-bases	Le diagnostic complet des installations ; La maintenance préventive des chambres froides positives et négatives ; Le contrôle des performances frigorifiques et des paramètres de fonctionnement ; Le contrôle des groupes frigorifiques et des compresseurs ; Le nettoyage des condenseurs et évaporateurs ; La vérification du niveau et de l'état du fluide frigorigène ; Le contrôle des alarmes de température ; La vérification des enregistreurs de température (RTMD/Fridge-tag ou équivalent) ; Le contrôle des portes, joints d'étanchéité et systèmes de fermeture ; La vérification des tableaux électriques, protections et raccordements associés ; L'identification des anomalies et la formulation de recommandations pour les réparations nécessaires.	Brazzaville, Pointe-Noire et Owando Pour Six (6) trimestres
LOT 2	Maintenance préventive des installations électriques	Le diagnostic des installations électriques basse et moyenne tension ; Le maintien en bon état de fonctionnement des groupes électrogènes ; La vérification de la conformité et du bon fonctionnement des installations électriques ; Le contrôle des dispositifs de protection et de sécurité électrique ; La vérification des tableaux électriques, disjoncteurs, protections et raccordements ; L'identification des anomalies ; La formulation de recommandations et, le cas échéant, de propositions de réparations.	Brazzaville, Pointe-Noire et Owando Pour Deux (2) trimestres

3. PROFIL RECHERCHÉ

3.1 Pour le LOT 1 – Maintenance des chambres froides :

- Être légalement constituée et disposer d'une existence juridique régulière ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la maintenance des équipements de la chaîne du froid sanitaire ;
- Justifier d'au moins deux (2) contrats exécutés au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine de la maintenance des équipements de la chaîne du froid sanitaire ;
- Disposer d'équipes opérationnelles dans les zones d'intervention ciblées ;
- Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'urgence ;
- Disposer d'au moins un (1) technicien ou ingénieur frigoriste qualifié, avec expérience pertinente sur les équipements concernés ;
- Une expérience dans le pilotage de projets financés par Gavi, l'UNICEF ou l'OMS sera un atout.

3.2 Pour le LOT 2 – Maintenance des installations électriques :

- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la maintenance préventive des installations électriques ;
- Justifier d'au moins deux (2) contrats exécutés au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine de la maintenance des installations électriques ;
- Disposer d'équipes opérationnelles dans les villes ciblées ;
- Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'urgence ;
- Mettre à disposition au moins un (1) technicien ou ingénieur électricien qualifié, avec expérience pertinente sur les sites concernés ;
- Une expérience dans le pilotage de projets financés par Gavi, l'UNICEF ou l'OMS sera appréciée.

4. PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée, précisant le ou les lots pour lesquels le candidat souhaite être considéré ;
- Les documents attestant l'existence légale et la conformité administrative : RCCM et certificat de bonne moralité fiscale en cours de validité ;
- Une présentation de l'entreprise indiquant son organisation, son personnel et ses moyens propres ;
- Les références d'au moins deux (2) contrats similaires exécutés au cours des cinq (5) dernières années, accompagnées des contrats ou bons de commande et des attestations de bonne exécution disponibles ;
- Les CV, diplômes et attestations de formation/certification du personnel clé proposé, notamment les techniciens ou ingénieurs affectés à la mission ;
- Toute pièce ou information pertinente permettant d'apprécier l'expérience spécifique dans les domaines concernés.

5. CRITÈRE DE PRÉSÉLECTION

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le manuel de procédure de GAVI Congo. La présélection se fera sur la base de l'expérience générale, l'expérience spécifique, des références similaires, de la qualification et de la disponibilité du prestataire. Seuls les candidats les mieux qualifiés seront invités à l'étape suivante.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants peuvent obtenir les termes de références par courriel à l'adresse : candidaturesgavicongo@gmail.com / ugpgavicongo@gmail.com, de 9 heures à 15 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt écrites en Français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel candidaturesgavicongo@gmail.com au plus tard le lundi 07 Septembre 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « recrutement de prestataires pour la maintenance préventive des chambres froides et/ou des installations électriques du PEV central et des sous-bases de Pointe-Noire et d'Owando ». Les candidats devront préciser clairement le ou les lots pour lesquels ils manifestent leur intérêt.

L'adresse physique de dépôt est la suivante : Unité de Gestion des Projets – GAVI, sis au Bloc 1, parcelle 70/59 bis, Arrondissement 2 Baongo, derrière l'Ambassade des États-Unis d'Amérique, Brazzaville – République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 20 Août 2026

Le Coordonnateur

 Syl Thaver OLOMBI FOUNGUI
 LE COORDONNATEUR
 PROJETS GAVI - CABINET

BASKET-BALL

Une finale à couper le souffle pour Avenir du rail

Cris, chants, applaudissements et encouragements ont accompagné les dernières rencontres de la 42^e édition des championnats nationaux de basketball, dimanche 23 août 2026 à Brazzaville. Dans une salle bien remplie, les supporters ont vécu jusqu'au bout la suspense de la finale seniors hommes, remportée par Avenir du rail face à Otohô (78-76). Chez les dames, Angés Noirs BC s'est imposée devant Inter Club 1 (59-49). Une journée de fête qui a réuni joueurs, dirigeants et passionnés autour du basketball congolais, comme on aimerait le voir plus souvent !

Tout semblait pourtant échapper à Avenir du rail dans les dernières minutes. Alors que les deux formations se livraient un duel serré, Otohô est revenu à hauteur de son adversaire à quatre minutes de la fin (66-66), avant de prendre l'avantage, 74-71, à deux minutes du terme. À une minute et vingt-trois secondes de la sirène, AVR n'avait plus qu'un point de retard. Puis, à 17 secondes de la fin, les deux équipes étaient de nouveau à égalité (76-76). Dans les ultimes instants, Avenir du rail a inscrit les deux points qui ont fait basculer la finale : 78-76. Un dénouement spectaculaire qui a enflammé le gymnase.

« Il n'y a que le travail qui compte », a souligné le coach d'AVR, Giscard Mbochi, vi-



La formation d'Avenir du rail de Brazzaville, nouveau champion

siblement satisfait de ses joueurs. Il a notamment salué leur capacité à respecter les consignes et à rester concentrés malgré le retour d'Otohô. Pour lui, cette victoire vient couronner une saison sans défaite et un objectif fixé dès le début de l'exercice.

Chez les seniors dames, l'AN-BC a également terminé la compétition sur une note de triomphe. Sa victoire 59-49 face à Inter Club 1 récompense une équipe qui a fait de la défense et de la cohésion ses principales armes. Son coach explique que son équipe avait étudié les points faibles de son adversaire, afin de mieux contrôler la rencontre. Il a également insisté sur la nécessité de poursuivre le travail de formation dans les établissements scolaires pour préparer la relève du basketball féminin congolais.

Présent à la finale, Nguie

tage de partenariats avec les pays où vivent les Congolais. Au terme des sept jours de compétition, du 17 au 23 août, le président de la FECOKET, Fabrice Makaya-Matève, a salué l'engagement des athlètes, le travail des encadreurs et des arbitres, ainsi que l'appui des partenaires. Pour lui, la formation à la base et la régularité des compétitions doivent rester au cœur du développement du basketball congolais. La 42^e édition s'est ainsi achevée dans une ambiance de fête, avec des champions heu-



Anges-Noirs BC dames

Mpou Beli, Congolais résidant à Moscou et habitué des rencontres de basketball dans son pays d'accueil, s'est dit agréablement surpris par l'organisation et les installations. Il considère cette compétition comme une base solide pour le développement de la discipline, et souhaite voir davan-

teurs et un public qui a répondu présent. Mais dès la fin des célébrations, un nouveau défi se présente : continuer à travailler pour permettre au basketball congolais de retrouver une place importante sur la scène continentale.

Darchevie
KETTE BONAZEBI

HANDBALL

La note gaie du Square De Gaulle

Les rencontres de la 18^e journée du tournoi de gala de La Dynamique "Le réveil du handball congolais" ont vécu, dimanche 23 août 2026, au Square De Gaulle. Une équipe féminine, Renaissance, y a apporté une note gaie, en engrangeant une victoire inattendue, au terme d'un match intense.



La surprenante équipe de Renaissance

Renaissance n'a pas fait le déplacement au Square De Gaulle pour rien. Elle a pris le meilleur sur la formation de la DGSP. De la meilleure des façons, là où personne ne l'attendait. Menée de 6 buts à la mi-temps, la jeune formation a parfaitement maîtrisé la deuxième période de jeu. Elle a finalement renversé la situation, du tout au tout, l'emportant finalement de deux buts d'écart. Score final : 25-23. Une victoire accueillie avec joie par les dirigeants et joueuses de la formation.

Dans l'autre rencontre des seniors dames, Grain de Sel a nettement dominé Inter Club (42-27).

Chez les hommes, CF JSO a surclassé Académie (62-13); Tsongolaise n'a pas non plus forcé pour venir à bout d'ASOC (38-28); tandis que BMC a fait plier les militaires d'Inter Club (22-13).

Enfin, l'unique rencontre des juniors garçons a été remportée par DGSP aux dépens de CF JSO (20-15).

G.M

ATHLETISME

Aden Houssein Sougueh pulvérise le record du semi-marathon

Le boulevard Alfred-Raoul a vibré, vendredi 14 août 2026, au rythme de la 21^e édition du Semi-Marathon international de Brazzaville (SMIB). Une édition marquée par la performance du Djiboutien Aden Houssein Sougueh, vainqueur de l'épreuve masculine et nouveau détenteur du record de la compétition.

Pour sa première participation à cette course internationale, Aden Houssein Sougueh s'est imposé en 1 h 02 min 36 s, améliorant de plus de deux minutes l'ancien record de l'épreuve, qui était de 1 h 04 min 37 s. Il a devancé le Rwandais John Hakizimana, deuxième en 1 h 03 min 08 s, et l'Ougandais Ezekiel Chepkorom, troisième avec un temps de 1 h 04 min 57.

Chez les dames, la victoire est revenue à la Rwandaise Devotha



Le président Sassou-Nguesso félicite le vainqueur de la course



La Congolaise fédina Ngoma première du classement national dames

Byukusenge, créditée d'un chrono de 1 h 11 min 18 s. Elle a devancé l'Ougandaise Sylvia Che-

langat, deuxième en 1 h 13 min 42 s.

Les athlètes congolais se sont également distingués. Jean Marie Libomba a conservé son titre national chez les hommes, en bouclant la distance en 1 h 07 min 51 s. Chez les dames, Fedina Olidane Ngoma s'est imposée dans la catégorie nationale avec un temps de 1 h 16 min 04 s.

Placée sous le thème «Chaque foulée pour le développement», cette 21^e édition a connu une importante mobilisation, avec plus de 8 000 participants. À travers cette forte participation et la présence d'athlètes venus de plusieurs pays, le SMIB confirme son statut de rendez-vous majeur de l'athlétisme en Afrique centrale.

Darchevie
KETTE BONAZEBI

CAN FEMININE 2026

Premier titre continental pour le Cameroun

Vingt-huit ans d'attente, effacés en une seule soirée. Le Cameroun a remporté le dimanche 16 août 2026 sa toute première Coupe d'Afrique des nations féminine, en dominant le Malawi 3-0 en finale au stade Moulay El Hassan de Rabat. Un sacre qui met fin à une série de trois finales perdues, toutes face au Nigeria, et qui installe les Lionnes indomptables parmi les grandes nations du football féminin africain.

Une génération qui efface enfin la malédiction

Trois finales perdues en 2004, 2014 et 2016, toutes face au Nigeria, huit buts encaissés et aucun inscrit sur ces trois rencontres. C'est cette statistique qui pesait sur les épaules des joueuses avant le coup d'envoi de Rabat. Le signal est clair : cette équipe n'a plus rien à voir avec celle des finales perdues.

Le Cameroun rejoint désormais le Nigeria et l'Afrique du Sud comme seule nation africaine à avoir remporté la CAN masculine et la CAN féminine. Un symbole fort pour tout un pays, obtenu au terme d'un parcours quasi parfait : deux buts encaissés en six matches, trois clean-sheets, et l'élimination du Nigeria, tenant du titre, dès les quarts de finale.

Pour le Malawi, novice dans la compétition, la déception sera vite digérée par la fierté d'avoir atteint une première finale historique. Mais ce dimanche soir, c'était bien au tour des Lionnes indomptables d'écrire une nouvelle page.